

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 06 JUILLET 2018 À 09 H 30**  
(Convocation du 29 juin 2018)

Aujourd'hui vendredi six juillet deux mil dix-huit à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOL  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte ERRAZA  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL, M. Michel POIGNONEC.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35  
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00  
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h40  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30  
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55  
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50  
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55  
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40  
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

LA SÉANCE EST OUVERTE à 9 HEURES 37

## **COMMUNICATION**

### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

#### **Communication effectuée**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Mes chers collègues, nous avons un ordre du jour très chargé. Donc, ce serait bien si on pouvait commencer sans tarder. Installez-vous.

La séance est ouverte. Je voudrais tout d'abord saluer le départ à la retraite d'un de nos collaborateurs, attaché de presse, Alain LAMAISON qui a en première qualité éminente, d'être né à Luxey dans les Landes. Il a fait ses études à Bordeaux et habite à Andernos. Il est entré à la CUB le 1<sup>er</sup> octobre 1987 dans le service communication où il y avait, à l'époque, me dit-on, ni fax, ni mail. En janvier 2018, nous lui avons remis la médaille d'honneur vermeil pour 30 ans de service. Je voudrais que l'on salue sa présence. Bonne retraite !

*Applaudissements dans la salle*

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

Je vais demander à Jean-François EGRON et à Franck RAYNAL d'assurer le secrétariat de séance.

Auparavant, et avant d'attaquer l'ordre du jour à proprement parler, un mot sur une décision que j'ai rendue publique hier, je veux parler de la pérennisation de la réservation du Pont de pierre aux transports en commun et aux déplacements doux, vélos et piétons. Cette décision, je l'ai prise après une large concertation. À l'occasion du Comité de pilotage, tous les élus ont pu s'exprimer. Nous avons aussi consulté les représentants des commerçants par le biais de la Chambre de commerce et d'industrie ou de la Ronde des quartiers, les habitants de la Bastide dont le Maire de quartier a réuni la commission permanente. Il y a eu des sondages aussi dans la presse. Bref, nous avons eu toute sorte d'éléments pour éclairer la décision. Cette décision n'est pas totalement consensuelle, et notamment sur la Rive Droite, plusieurs Maires ont souhaité la réouverture du pont. Plusieurs Maires aussi ont souhaité le maintien du *statu quo*.

Quels sont les arguments qui m'ont convaincu ? D'abord, dans la présentation que nous ont faite les services de la mobilité, il apparaît très clairement que la fermeture du pont à la circulation automobile individuelle n'a pas eu d'effet direct négatif sur la circulation. La congestion s'est certes aggravée dans la ville et dans la Métropole depuis quelques mois, mais cela est dû à d'autres travaux, et pas à la fermeture du pont. Les comptages qui ont

été faits sont très clairs : on est revenu au niveau de congestion sur la plupart des trajets qui étaient ceux de 2016. Donc, cet effet direct négatif n'existe pas.

Deuxièmement, on a parfois entendu dire qu'il était de plus en plus difficile de venir dans Bordeaux lorsque l'on habitait la Rive Droite et que la fréquentation notamment du centre-ville en souffrait. Là aussi, les comptages sont très clairs, il y a plus de personnes qui franchissent le pont aujourd'hui qu'avant. Si on totalise les véhicules automobiles qui ne passent plus ou qui passaient avant, la croissance de la fréquentation du tramway et des bus, la croissance impressionnante des vélos, 10 000 cyclistes souvent par jour, et parfois plus encore, la croissance spectaculaire et visible à l'œil nu du passage de piétons : il y a plus de personnes qui franchissent le pont aujourd'hui qu'avant.

Troisième argument, le retard dans l'ouverture du Pont Simone Veil. D'abord, on va tout faire pour que ce retard soit réduit au maximum, mais cela n'est pas un élément nouveau. Permettez-moi de faire remarquer un peu par démonstration par l'absurde, si je puis dire, que le pont n'aurait pas existé de toute façon dans les 2 ans qui viennent. Les mesures que nous avons demandées à ATMO, l'organisme qui a succédé à l'AIRAQ sur la qualité de l'air, sont très probantes. Cette qualité s'est améliorée sur un large périmètre avec, c'est vrai un effet report, là où la circulation est plus difficile, notamment à cause des travaux sur les quais.

La Chambre de commerce et d'industrie a diligenté deux études intéressantes. Une première auprès des commerçants. Une centaine de commerçants ont déclaré que naturellement leur chiffre d'affaires était en chute libre. Nous leur avons demandé leurs comptes. Le nombre de commerçants qui ont produit les comptes est de 7, comparé à 100. Les plus virulents ont oublié de nous les présenter. Je dis cela simplement pour apprécier la réalité de la situation. L'autre étude de la Chambre de commerce a été faite auprès des usagers, et là, elle fait ressortir une légère majorité en faveur du *statu quo* avec un chiffre qui m'a frappé : quel était le pourcentage des personnes qui utilisaient leur voiture individuelle avant la fermeture du pont à ce trafic-là, pour aller en Rive Droite ? J'ai questionné autour de moi, on m'a dit 30 %, 40 %, 50 %. La réalité, c'est 14 %. 86 % des personnes passaient le pont en tramway, en bus, en vélo, ou à pied.

Enfin, dernier argument, la cohérence générale de notre politique de haute qualité de vie. Renoncer à cette mesure aujourd'hui au moment où le débat sur la transition énergétique est particulièrement vif, au moment où on se rend compte que nous sommes peut-être engagés dans l'extinction de la biodiversité sur la planète, que Bordeaux abandonne une mesure aussi symbolique de sa volonté de participer à cette transition énergétique aurait été un fantastique contre-signal. Voilà pourquoi j'ai été amené à prendre cette décision et je remercie les collègues qui se sont exprimés de l'avoir acceptée *volens nolens* dans de bonnes conditions.

Je voudrais insister sur le fait que tout ceci s'est accompagné de toute une série de mesures pour faciliter les choses. À l'égard des commerçants d'abord. Sur l'Avenue Thiers, conformément à ce qu'ils nous avaient demandé, nous avons, par exemple, multiplié les arrêts minute. La fleuriste de la Place Stalingrad ou de l'Avenue Thiers qui avait perdu beaucoup de chiffres d'affaires en a regagné presque autant depuis qu'il y a un arrêt minute devant sa porte. Nous avons aussi mis en place un certain nombre d'animations. On discutera tout à l'heure du projet Shamengo sur les Allées Serr qui est peut-être contesté par certains, mais qui assurera sur la Rive Droite une animation dont profiteront les commerçants. Nous avons aussi pris des mesures d'accompagnement en matière de circulation. Grâce à l'implication du Préfet que je remercie, nous avons mis à 2x4 voies le Pont Mitterrand dans les deux sens, ce qui a eu un effet assez rapide et assez bénéfique

sur la fluidité de la circulation. Nous avons amélioré l'accès au Pont Saint Jean par une nouvelle bretelle. Les travaux sur la trémie de la Rive Gauche se poursuivent malgré les retards pris pour la pose des piles en lit de Garonne que j'ai évoquée tout à l'heure.

Et puis, d'autres mesures sont à venir très prochainement. Nous allons délibérer tout à l'heure sur la création d'un bonus en faveur du covoiturage. J'ai présidé, il y a 2 ou 3 jours, une importante réunion avec tous les élus de la Rive Droite sur la liaison Bassens-Campus qui figure au schéma des déplacements métropolitains. Certes, nous n'aurons pas un BHNS (Bus à haut niveau de service) en 2018-2019 sur la totalité de ce trajet, mais des améliorations significatives seront apportées dès 2018-2019 par des aménagements de giratoires ou des aménagements de voiries.

D'autres mesures sur la rocade sont également à l'étude ou en préparation, en particulier l'utilisation de la régulation par des feux tricolores pour l'accès à la rocade qui a donné de très bons résultats partout où cela a été mis en œuvre, et des propositions à faire au Préfet sur l'amélioration de la situation entre les échangeurs 16 et 17. J'attends beaucoup de la prochaine réunion du Syndicat mixte des transports le 11 juillet, je crois. Il faut absolument que nous progressions sur deux fronts : d'abord le développement de liaisons par cars express directs. Un premier projet avec le Libournais est pratiquement mûr, et je pense que cela allègerait beaucoup l'arrivée des voitures individuelles sur la Rive Droite. Et puis, il faut impérativement que nous accélérions ce que nous appelons « le métropolitain », c'est-à-dire une meilleure utilisation de l'offre ferroviaire qui est très insuffisante aujourd'hui sur l'agglomération. Le Maire de Bassens me faisait remarquer qu'entre sa ville et la Gare Saint Jean, il faut 10 minutes en train, quand il y a des trains. La SNCF ne veut pas rouvrir la Gare de la Médoquine, malgré les démarches que nous faisons depuis des années et des années, au motif qu'il n'y a pas de passagers. Je me demande si la raison pour laquelle il n'y a pas de passagers, c'est qu'il n'y a pas de trains. S'il n'y a pas des trains suffisamment fréquents et réguliers, il n'y a pas de passagers naturellement. Donc, il faut à tout prix débloquer cette question parce que le train est une des solutions majeures.

Voilà les mesures que nous avons prises. J'attends aussi avec intérêt la Loi sur la mobilité qui doit bientôt arriver. J'espère que l'État donnera suite à la proposition qui a été validée par la Commission DURON, à savoir l'adossement des travaux sur le Nord de la rocade à la concession de VINCI sur l'A10. Donc, il y a toute une série de mesures.

Et puis, je voudrais évoquer pour ouvrir les perspectives, la très intéressante réunion des Maires de la Rive Droite qui a eu lieu au Rocher de Palmer il y a quelques jours où on a donné libre cours à l'imagination. La venue du responsable du téléphérique de Brest a séduit, et je reçois donc désormais, quasi quotidiennement des courriers de Maires qui me demandent un téléphérique, par exemple, entre Bègles et Latresne - j'ai bien reçu cette demande - entre Bassens et Pellegrin. J'ai dit par boutade, mais il faut de temps en temps s'amuser un peu que peut-être en 2050 le ciel de Bordeaux ressemblerait à celui des Trois Vallées dans les Alpes avec plein de téléphériques dans le ciel.

Simultanément, on nous demande de rouvrir le dossier du métro, pourquoi pas. Pourquoi pas après tout, il ne faut jamais se buter sur ce genre de choses, mais là on est dans la prospective à 10, 15 ou 20 ans. Ce qui m'intéresse, ce sont les différentes mesures qui seront prises en 2018 et en 2019.

Pardon, j'ai été long, mais je sais que c'est un sujet extrêmement sensible aujourd'hui pour nos concitoyens, et il faut évidemment répondre le mieux possible à leurs attentes.

Si certains d'entre vous souhaitent réagir, sans prolonger les débats, je leur donne volontiers la parole. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Je ne veux pas être le seul à prendre la parole. Soit il y a un débat sur ce sujet, Monsieur le Président, soit on reporte le débat lors de l'examen du débat sur TBM (Transports Bordeaux Métropole) c'est comme vous voulez.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, écoutez, j'ai fait cette communication parce que je vous dois de l'information. Je préfère que l'on fasse le débat quand on examinera la délibération.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, très bien.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On avance. Monsieur ÉGRON, je vous passe la parole sur l'ordre du jour.

**M. Jean-François EGRON** : Merci Monsieur le Président. Avant d'énumérer les affaires groupées, quelques précisions. Les affaires 2, 79 et 124 portent sur des désignations, et vous verrez le nom des personnes candidates qui figure dans l'ordre du jour déposé sur table. Il y a une version modifiée de l'affaire 61 également sur table. L'affaire 13 aussi. La Direction de l'immobilier a rendu son avis le 2 juillet, donc la date sera renseignée dans la délibération à l'issue du Conseil. Et les affaires 69 et 72 sont retirées.

En ce qui concerne les affaires groupées :

**Affaires regroupées :**

- ✓ Délégation AggloCampus, Enseignement supérieur de Dominique IRIART : affaires n°2 et 4,
- ✓ Transports et stationnement, délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, affaires n°5,7, 8 et 10,
- ✓ Sites majeurs d'attractivité économique, délégation de Madame Virginie CALMELS : affaires n°11 à 19, ainsi que 21 à 24,
- ✓ Zones d'activité de proximité - Économie sociale et solidaire, délégation de Madame Christine BOST : affaires n°25 à 28,
- ✓ Délégation des Finances, Monsieur Patrick BOBET : affaires n°29 et 31 à 47,
- ✓ Administration générale et ressources humaines : affaires n°48 à 51, 53 à 55, 56 et 58, 59 à 62,
- ✓ Urbanisme règlementaire, stratégie foncière, délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n°66 à 75,
- ✓ Nature (espaces naturels et agricoles), délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n°76, 78, 79,
- ✓ Voirie domaine public, délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n°80 à 84,
- ✓ En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaires n°86 et 88 à 91,

- ✓ Équipements d'intérêt métropolitain, délégation de Madame Agnès VERSEPUY : affaire n°92,
- ✓ Grands projets d'aménagement urbain, délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n°94 à 95,
- ✓ Mobilité alternative, mode doux, covoiturage, délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaire n°98,
- ✓ Logement Politique de la ville, délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaires n°100 à 106,
- ✓ Développement durable, Plan climat, transition énergétique, délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n°108 à 111,
- ✓ Collecte, tri, traitement des déchets, délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaire n° 114,
- ✓ Soutien aux événements d'intérêt métropolitain et à la programmation culturelle, délégation de Monsieur Michel HÉRITIÉ : affaires n°115 à 117,
- ✓ Relations internationales et coopération décentralisée, délégation de Monsieur Michel VERNEJOUL : affaire n°119,
- ✓ Métropole numérique, délégation de Monsieur Alain TURBY : affaire n°122,
- ✓ Risques technologiques et naturels, délégation de Monsieur Kévin SUBRENAT : affaires n°123 et 124,

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Comme d'habitude, je demande aux différents groupes s'ils ont des précisions à apporter sur leur vote. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Une affirmation et une question à Jean-François ÉGRON. D'abord 35, 36, 43, 47, ce sont des VEFA, nous votons contre. La question : « Est-ce que la 87, la 89 sont dégroupées ? »

**M. Jean-François ÉGRON** : La 87 est dégroupée, la 89, non.

**M. Max GUICHARD** : Donc, cela tombe bien, c'est pour l'information de Monsieur le Président, à partir de la 87, nous interviendrons deux fois.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. Donc, il est pris note de vos votes sur les VEFA. Monsieur DUPRAT ?

**M. Christophe DUPRAT** : Je ne prendrai pas part au vote à la délibération 62 sur la nomination du Directeur de ParCub.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Madame CASSOU-SCHOTTE ?

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, pour les délibérations

- 18 : abstention ;
- 22 : abstention ;
- 23 : abstention, sauf Clément ROSSIGNOL qui vote pour,
- et 61 : abstention du groupe.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame DE FRANÇOIS ?

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Je ne participe pas, en tant que Présidente d'AQUITANIS à la 34, la 35, la 37, la 40 et la 47, et à titre personnel, je m'abstiens sur la 123.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame FRONZES ?

**Mme Magali FRONZES** : Oui, je ne participerai pas au vote du dossier n° 67.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pas d'autres observations ? Monsieur DAVID Yohan.

**M. Yohan DAVID** : Oui, que je ne me trompe pas, non-participation au dossier 28 car je suis Président du PLIE (Programme local pour l'insertion et l'emploi) de Bordeaux.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Rien d'autre. Le secrétariat du Conseil a pris note de tout cela ? C'est bien noté. Sous ces réserves, les délibérations regroupées sont adoptées.

**Mme IRIART**

(n°2) Représentation de Bordeaux Métropole au Conseil d'administration de l'Université de Bordeaux Montaigne - Désignations - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

**Mme IRIART**

(n°4) Forum urbain porté par sciences Po Bordeaux - subvention 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUPRAT**

(n°5) Réseau métropolitain de transports urbains - Réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) 2018 - Adaptations - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUPRAT**

(n°7) Réseau de transports urbains - Délégation de service publics - Avenant 5 - Adoption - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUPRAT**

(n°8) Réseau de transports urbains TBM (Transports Bordeaux Métropole) - Présentation des résultats et de l'arrêté des comptes de l'exercice 2017 - Approbation - Décision – Autorisation

Unanimité

**M. DUPRAT**

(n°10) Pôle d'échanges multimodal de Cenon Pont-Rouge - Demande de financement - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°11) Bordeaux Technowest - subvention de fonctionnement 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°12) Bordeaux Unitec - Subvention de fonctionnement 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°13) Projet de Cité numérique à BEGLES - Evolution de certaines caractéristiques du Bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) avec l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°14) Digital Aquitaine - subvention de fonctionnement 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°15) INPHO Venture Summit - Subvention de fonctionnement 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°16) Blanquefort -Zone d'aménagement concerté - Cession d'un terrain d'environ 6 455 m<sup>2</sup> à la société Vigier - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°17) Soutien de Bordeaux Métropole à l'association Transtech - Organisation de l'événement "l'nov expérience" du 25 au 27 octobre 2018 à Gradignan - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

**(n°18) Association Inno'vin - Année 2018 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;**

**Mme CALMELS**

**(n°19) Convention-cadre de partenariat Bordeaux Métropole - Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine 2017-2020 - Adoption du Programme d'actions spécifiques 2018 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

**(n°21) Subventions pour action volet emploi- Opération d'intérêt national Euratlantique - Opération d'intérêt métropolitain Aéroparc - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

**(n°22) Agri Sud-Ouest Innovation - Subvention de fonctionnement et Cotisation annuelle - Année 2018 - Décision - Autorisation -**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;**

**Mme CALMELS**

**(n°23) Avis sur le dossier d'autorisation environnementale et le permis de construire de Dassault Aviation sur Mérignac - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;**

**Mme CALMELS**

**(n°24) Convention de travaux relative à la rehausse de la ligne haute tension au niveau de la traversée de la Garonne à Bassens entre Réseau de transport d'électricité et Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST**

(n°25) Plan d'action en faveur du commerce - Conventions de partenariat 2018 avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Décision - autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°26) Plan d'action en faveur de l'artisanat 2017/2020 - Convention de partenariat 2018 entre la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale - section Gironde - et Bordeaux Métropole - Subvention de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 en faveur de l'artisanat - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°27) Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) - La Textilerie - Aide à l'investissement de Bordeaux Métropole en faveur de l'association Sew & Laine pour la création d'un tiers-lieu dédié aux métiers du textile à Bègles - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°28) Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) - Soutien financier de Bordeaux Métropole au Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux pour le programme d'action spécifique 2018 sur la clause d'insertion - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote :  
Monsieur Y. DAVID

**M. BOBET**

(n°29) Affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°31) BORDEAUX - SA D'HLM Coligny - Charge foncière et construction de 65 logements collectifs locatifs, sis, résidence "Entre deux mers", rue Jacques Rivière - Emprunts des types PLUS et PLS d'un montant global de 5 944 202 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Monsieur  
MANGON

**M. BOBET**

**(n°32) SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Réaménagement de lignes de prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réitération de la garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°33) Taxes et participations d'urbanisme - Admissions en non valeur - Application de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 29 décembre 1998 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°34) AMBARES-ET-LAGRAVE - Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole Aquitanis - Charge foncière et construction de 29 logements individuels locatifs, sis, résidence "Liberté", avenue de la Liberté - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 3 988 824 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prennent pas part au vote: Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS**

**M. BOBET**

**(n°35) BORDEAUX - Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole Aquitanis - Charge foncière et acquisition en VEFA de 14 logements collectifs locatifs, sis, résidence "Le Patio Bordelais", avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Emprunts des types PLS, PLUS et PLAI d'un montant global de 2 023 219 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Ne prennent pas part au vote: Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS**

**M. BOBET**

**(n°36) EYSINES - SA D'HLM Coligny - Charge foncière et acquisition dans le cadre d'une VEFA de 11 logements collectifs locatifs, sis, 23 avenue de Saint-Médard - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 886 094 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Ne prend pas part au vote: Monsieur MANGON**

**M. BOBET**

**(n°37) SAINT-MÉDARD-EN-JALLES - SACP AXANIS - Charge foncière et construction de 14 maisons individuelles destinées à la location accession, sises, résidence "Essentiel", 101 avenue Blaise Pascal - Emprunt de type PSLA d'un montant de 2 800 000 euros auprès de l'établissement bancaire ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS**

**M. BOBET**

**(n°38) MERIGNAC - SA d'HLM Clairtienne - Charge foncière et construction de 17 logements collectifs destinés à la location accession, sis, résidence "Côté Soleil", 82 avenue de la Somme - Emprunt de type PSLA d'un montant de 2 392 678 euros auprès de l'établissement bancaire la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°39) BRUGES - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 108 logements collectifs locatifs, avenue Raymond Manaud, résidence "Les Vergers du Tasta", Ilot B2 - Emprunts d'un montant total de 12 474 994 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°40) PESSAC - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 9 logements collectifs locatifs, rue des Roses, résidence "Bengalines 2" - Emprunts d'un montant total de 1 112 757 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prennent pas part au vote: Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS**

**M. BOBET**

**(n°41) BLANQUEFORT - SA d'HLM Clairtienne - Charge foncière et construction de 3 logements collectifs destinés à la location accession, sis, résidence "l'Îlot Vert", 28 rue de la Gare - Emprunt de type PSLA d'un montant de 523 527 euros auprès de l'établissement bancaire ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

(n°42) Projet de rénovation/développement du parc des expositions - Modification du plan de financement - Participation financière de Bordeaux Métropole à la phase 1A sur la période 2018/2020 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°43) PESSAC - SA d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements individuels locatifs, avenue du Général Leclerc - Emprunts d'un montant total de 839 241 euros, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Monsieur MANGON

**M. BOBET**

(n°44) MERIGNAC - SA d'HLM Le Toit Girondin - Charge foncière et construction de 16 logements collectifs destinés à la location accession, sis, résidence "Abernethy", rues Claude Kogan et Camille Goillot - Emprunt de type PSLA d'un montant de 2 063 240 euros auprès de l'établissement bancaire la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°45) MERIGNAC - SA d'HLM Clairisienne - Charge foncière et construction de 15 logements collectifs destinés à la location accession, sis, résidence "Bel Angle", 48 à 50B avenue de Bourranville - Emprunt de type PSLA d'un montant de 1 820 203 euros auprès de l'établissement bancaire ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°46) SAINT-AUBIN DE MEDOC - SA d'HLM Clairisienne - Charge foncière et construction de 8 maisons individuelles destinées à la location accession, sis, résidence "Les jardins de la Sablière", Allée des Goélands - Emprunt de type PSLA d'un montant de 1 649 494 euros auprès de l'établissement bancaire ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°47) ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole Aquitanis - Charge foncière et acquisition en VEFA de 4 logements individuels locatifs, sis, résidence " Les Jardins d'Artica", 28 avenue de Peyrou - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 574 447 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

**M. EGRON**

(n°48) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat d'électricité (tarifs jaunes, verts et bleus) et services afférents - Convention constitutive - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°49) Demande de prise en charge des cotisations à l'ordre des architectes - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°50) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat de gaz et services afférents- Convention constitutive - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°51) Archives Bordeaux Métropole - Exposition "Bordeaux, le vin en fête" - Convention de partenariat avec les éditions Le Festin - Edition d'un livre - Fixation du prix de vente - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°53) Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de produits, consommables et petits matériels destinés à l'entretien et à l'hygiène des locaux des services de Bordeaux métropole, Centres communaux d'action sociale (CCAS) et villes en groupement de commandes - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°54) Caisse de secours et d'entraide des sapeurs pompiers - convention du 26 novembre 2001 - Avenant n°17 relatif à la subvention 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°55) Dépôt international de la marque "Magnetic Bordeaux" - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°56) Création d'emplois temporaires - Recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires - Décision- Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°58) Evolution de l'organisation de la DGNSI - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°59) Recours à des magistrats du Tribunal administratif pour présider les Conseils de discipline - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°60) Recours aux contrats d'apprentissage Bordeaux Métropole - Rentrée scolaire 2018/2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°61) Composition des instances consultatives: Comité technique, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, Commissions administratives paritaires, Commissions consultatives paritaires - paritarisme - Décision- Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-  
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame  
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,  
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

**M. EGRON**

(n°62) Régie personnalisée PARCUB - Désignation du directeur - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur  
DUPRAT

**M. MANGON**

**(n°66) Bègles - 10 rue de Beaufort - Mise en vente par adjudication - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. MANGON**

**(n°67) BRUGES - Impasse Chavailles - Cession d'une emprise d'environ 2 900 m<sup>2</sup> - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Madame FRONZES**

**M. MANGON**

**(n°68) CARBON-BLANC - Immeuble non bâti métropolitain situé 15 avenue La Fontaine, cadastré AI 65 et 82 acquis par exercice du droit de préemption urbain - Règlement du litige entre Bordeaux Métropole et l'agence immobilière OPTIMHOME Immobilier - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. MANGON**

**(n°69) MERIGNAC - Concession d'aménagement Mérignac Marne - Ilot B2 - Cession de parcelles à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Affaire retirée**

**M. MANGON**

**(n°70) BORDEAUX - Cession d'un ensemble immobilier d'une emprise d'environ 3084 m<sup>2</sup> - Modification de la délibération n°2017-649 du 27 octobre 2017 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. MANGON**

**(n°71) BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Rue Bourbon/Faïencerie - Rachat auprès de la ville de Bordeaux de l'ensemble immobilier cadastré RY 1 / 26 / 27 - (7 018 m<sup>2</sup> environ) - Remboursement de frais - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. MANGON**

**(n°72) LE HAILLAN - Opération d'aménagement Cinq Chemins - Cession de parcelles à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Affaire retirée**

**M. MANGON**

(n°73) BORDEAUX - Parcelle de terrain nu de 209 m<sup>2</sup> située 165 rue Mouneyra, cadastrée HO 91 et 146 - Cession à la Commune - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°74) BORDEAUX METROPOLE. Opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique Folioles du pont Saint Jean. Cession à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique d'emprises foncières métropolitaines de 3 396 m<sup>2</sup> - Phase 1 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°75) BORDEAUX - Opération d'intérêt national Euratlantique - Folioles du pont Saint Jean - Cession à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique d'emprises foncières métropolitaines de 14 974 m<sup>2</sup> - Phase 1 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°76) Association "Au ras du sol" - Animations sur le jardinage sans déchet et les jardins en trou de serrure - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°78) Villenave d'Ornon - Plan de gestion de l'espace naturel sensible de la vallée de l'Eau blanche (année 2018) - Contrat de co-développement 2018-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°79) Adhésion de Bordeaux Métropole à la charte du Parc naturel régional (PNR) Médoc - Autorisation - Engagement - Désignation

Unanimité – Désignation effectuée

**M. PUJOL**

(n°80) Eysines - Projet de création d'une voie verte rue du 19 mars 1962 entre l'avenue du Taillan-Médoc et la rue de Bois Gramond - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°81) Saint-Aubin de Médoc - Travaux de voirie route de Saint Médard entre la route du Tronquet et celle de Joli Bois - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°82) Bordeaux Métropole - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier - Redevance - Propositions de modifications dues à de nouvelles dispositions relatives aux réseaux d'énergie calorifique et de froid - Création d'une nouvelle rubrique - Abrogation et remplacement de la délibération en vigueur - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°83) Ambares et lagrave - Prolongement de l'avenue des industries - Fonds de concours au titre du redéploiement de l'éclairage public communal - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°84) Intégration d'espaces et ouvrages privés dans le patrimoine de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme JACQUET**

(n°86) Subvention Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme JACQUET**

(n°88) Protocole transactionnel pour la STEP Clos de Hilde à Bègles - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme JACQUET**

(n°89) Schéma directeur assainissement 2030 - Décision - Adoption

Unanimité

**Mme JACQUET**

(n°90) Convention Défense extérieure contre l'incendie (DECI) essais débits/pression - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

**Mme JACQUET**

(n°91) Partenariat de recherche AGORA (Bordeaux Métropole/Bureau de recherche géologiques et minières) - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme VERSEPUY**

**(n°92) Règlement d'intervention "Piscines" - Commune d'Eysines - Versement d'un fonds de concours - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DUCHENE**

**(n°94) Bassins à flot - Plaque portuaire - Transfert de gestion à titre gratuit avec le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DUCHENE**

**(n°95) Blanquefort et Bordeaux Métropole - Projet urbain Aménagement du centre-ville - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation de signature**

**Unanimité**

**Mme TERRAZA**

**(n°98) Charte d'engagements des opérateurs de vélos en libre service sur le territoire de Bordeaux Métropole - Approbation - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. TOUZEAU**

**(n°100) Programmation 2018 des crédits d'investissement de la politique de la ville au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité et des études dans les quartiers prioritaires et de veille - Participation de Bordeaux Métropole - Contrat de ville métropolitain - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. TOUZEAU**

**(n°101) Bassens Quartier de l'Avenir - Réalisation d'un pré-diagnostic environnemental - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. TOUZEAU**

**(n°102) Saint-Aubin-de-Médoc - Aire d'accueil des gens du voyage située Chemin des Quatre Lagunes - Transfert de propriété à titre gratuit de l'aire d'accueil au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. TOUZEAU**

**(n°103) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Accompagnement et recherche psycho-éducative pour les jeunes (ARPEJe) via son centre d'hébergement et de réinsertion sociale Jonas - Financement 2018 du projet "Rencontres nationales du sport solidaire" au bénéfice des jeunes de 18 à 25 ans - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. TOUZEAU**

(n°104) Association Union régionale habitat jeunes (URHAJ) Nouvelle-Aquitaine -  
Année 2018 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°105) Prorogation du Programme d'Intérêt Général métropolitain ' Un logement  
pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole ' - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°106) Prorogation du dispositif de soutien à la rénovation énergétique BBC des  
copropriétés dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA) ' Ville de demain '  
- Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°108) Rénovation énergétique - Révision du dispositif de soutien financier à la  
rénovation énergétique de l'habitat individuel - Adhésion à l'association Effinergie -  
Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°109) Service public de chauffage urbain - Rapport 2017 sur le prix et la qualité  
du service - Information et avis

Unanimité – Communication effectuée

**Mme WALRYCK**

(n°110) Modification du classement du réseau de chaleur Plaine de Garonne  
énergies - Extension du périmètre de développement prioritaire - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°111) Réseau de chaleur de Saint-Médard-en-Jalles - Convention de répartition  
des charges en fluides entre Bordeaux Métropole et la commune de Saint-Médard-en-  
Jalles : Décision - Adoption

Unanimité

**M. ALCALA**

(n°114) Bordeaux - Convention entre Bordeaux Métropole et l'établissement public  
d'aménagement Euratlantique relative à la ré-implantation du centre de propreté rive  
gauche de Bordeaux Métropole - Signature - Décision -Autorisation

Unanimité

**M. HERITIE**

(n°115) Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence - Année 2018 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. HERITIE**

(n°116) Ville de Bordeaux - Nuit des Bibliothèques 2018 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. HERITIE**

(n°117) Refuges périurbains - Convention de gestion avec les communes - Avenant aux conventions de 2015 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. VERNEJOUL**

(n°119) Association Let's Food - année 2018 - Subvention de soutien au projet alimentaire territorial Let's Food Cities - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TURBY**

(n°122) Association ORGAN' PHANTOM - Soutien à l'organisation du projet ' D360 / SDBX365 ' année 2018 - Demande de subvention pour une action spécifique - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. SUBRENAT**

(n°123) Avis sur les statuts du site SMBVAM (Syndicat mixte des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline) - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame DE FRANÇOIS

**M. SUBRENAT**

(n°124) Commission locale de l'eau SAGE Estuaire de la Gironde - Désignations - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Nous passons maintenant au débat sur les délibérations dégroupées.

Monsieur ÉGRON.

**Affaires non regroupées :**

**M. Jean-François ÉGRON** : Madame IRIART, affaire n 1, soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile – Subvention – Décision – Autorisation.

**Mme IRIART**

**(n°1) Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile - Subvention - Décision - Autorisation**

**Mme Dominique IRIART** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vous rappelle que nous avons 22 délibérations dégroupées. Donc, faisons une présentation aussi synthétique que possible. J'ai deux demandes de parole sur ce dossier, d'abord, le groupe Communiste. C'est Monsieur GUICHARD ?

**M. Max GUICHARD** : Nous soutenons évidemment totalement cette subvention à l'Université de Bordeaux qui répond là à une mission essentielle d'accès à la connaissance. Cette action s'adresse à des populations fragilisées, exclues de leur pays par la guerre, la misère, et parfois les deux à la fois. Elles sont de plus en plus nombreuses à arriver dans notre pays, et c'est bien normal. Qu'elle le veuille ou non, la France est un pays méditerranéen et que son peuple l'ait voulu ou non, son armée a participé à des opérations de l'autre côté de la mer qui ont profondément divisé voire ruiné des sociétés entières. Je pense évidemment à l'Irak et à l'Afghanistan. Ajoutons à cela les réfugiés climatiques qui sont à venir et la question qui se pose à nous n'est certainement pas de savoir s'il faut ou non accueillir ces populations. La véritable question, est selon moi « Quelles décisions politiques sont prises aujourd'hui pour construire un monde de paix et de co-développement ? » parce que personne ne quitte son pays de gaieté de cœur, mais bien par force. Mais aussi « Quelles décisions politiques pour éviter les catastrophes climatiques qui sont promises à des régions entières de la planète ? ». Voilà, nous sommes bien loin de la position prise par une trop grande partie de l'échiquier politique et, c'est plus grave, par le Gouvernement actuel. Son attitude est une honte pour notre pays et son histoire, comme son silence face aux naufragés recueillis sur l'Aquarius il y a quelques semaines. Sur notre agglomération, malgré les déclarations de bonnes intentions auxquelles beaucoup s'étaient notamment livrés lors d'un Conseil métropolitain extraordinaire à propos de l'accueil d'urgence, la situation n'est pas meilleure et les conditions d'accueil souvent déplorables. C'est essentiellement la responsabilité de l'État qui ne finance pas suffisamment, mais c'est aussi une question de volonté locale. Comme pour cette délibération, nous serons, pour notre part, toujours en soutien des actions qui visent à accueillir. Il en va de vies humaines et de notre dignité aussi. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur JAY ?

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne sommes pas opposés à l'accueil des réfugiés, mais seulement des vrais réfugiés. Depuis quelques années, cette notion est devenue extensive, et nous devons faire face à des millions de faux réfugiés qui violent nos frontières par tous les moyens possibles. Il ne s'agit pas de victimes de guerre

ou de catastrophes naturelles, mais de migrants qui cherchent et c'est tout à fait compréhensible de leur point de vue, à profiter des conditions économiques plus avantageuses en Europe et en particulier du système social. Parler à propos de cette submersion migratoire de réfugiés est une énorme *fake news* déversée par la propagande de l'extrême gauche. On nous ment. On nous ment sur les bateaux qui sauveraient les réfugiés du naufrage comme le dénonce Matteo SALVINI. On nous ment sur les mineurs non-accompagnés, faux réfugiés, faux mineurs.

À ce propos, il y a quelques jours, une association grassement subventionnée par le Conseil départemental de l'Hérault pour l'accueil des migrants mineurs a vu ses subventions suspendues. Les mensonges et les pratiques de cette association étaient devenus publics et une plainte des contribuables a incité les élus de l'Hérault à la prudence. Derrière le récit larmoyant, il y a une escroquerie comme celle de ces soi-disant réfugiés sahraouis qui ont escroqué des centaines de milliers d'euros à la CAF (Caisse d'allocations familiales) de Bordeaux. Les Français ne sont plus dupes. Plus de 70 % des Français, toutes origines confondues, sont opposés à l'immigration. Plus de 60 % souhaitent un référendum sur cette question. En démocratie, la voix du peuple devrait être entendue. Écouter le peuple, c'est ce que je vous propose de faire en ne votant pas cette dépense. Les Français n'en peuvent plus. La dépense publique est devenue insupportable et les conséquences de l'immigration galopante également.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Écoutez, je m'abstiendrai de commentaires, j'allais dire de prendre position dans ce débat. Si, si, finalement je prends position en disant que sur les deux interventions, je me sens plus proche de Monsieur GUICHARD que de Monsieur JAY.

Je mets aux voix cette délibération.

*Applaudissements dans la salle*

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ce n'est pas l'annonce d'une coalition, je m'empresse tout de suite de le préciser.

Qui est contre cette délibération ? Oui, Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Je pense que sur ces terrains-là et notamment vis-à-vis du Front national, sur ces terrains concrets, nous sommes plus proches en effet.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Majorité**  
**Contre : Monsieur JAY**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vais maintenant suspendre la séance parce que l'irruption de la délégation de FORD n'est pas acceptable dans ce Conseil.

La séance est suspendue.

*Suspension de séance à 10 heures 01 à 10 h 21*

### **M. Alain ANZIANI prend la présidence**

**M. Alain ANZIANI** : Le Président reçoit une délégation des salariés de FORD en ce moment même, et il m'a demandé de présider la séance pendant ces moments de dialogue avec eux. Merci de rejoindre vos bancs pour que l'on puisse continuer cette séance qui, comme vous le savez, est une lourde séance. Donc Jean-François EGRON, si vous pouvez reprendre.

**M. Jean-François ÉGRON** : Délégation de Madame IRIART : Association Cap Sciences – Convention de partenariat triennale 2018-2020 et subvention 2018 – Décision – Autorisation.

**Mme IRIART**

**(n°3) Association Cap Sciences - Convention de partenariat triennale 2018/2020 et subvention 2018 - Décision - Autorisation**

**Mme Dominique IRIART** présente le rapport.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, très, très rapidement à la fois pour me féliciter de cette subvention et pour citer Cap Sciences comme transmission réussie. Je m'explique. Cap Sciences a été créé il y a quelques années autour d'un personnage charismatique qui s'appelait Bernard ALAUX. Il y a eu un recrutement, il y a un an et demi, et cela fonctionne très bien. Nous avons une autre structure sur la Métropole bordelaise qui s'appelle Arc en Rêve également créée par des personnages charismatiques qui vont aussi partir à la retraite bientôt et j'espère qu'il y aura les mêmes bonnes fées pour qu'il y ait une transmission de témoin afin que cet autre joyau de la Métropole continue à rayonner. Merci.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Madame IRIART.

**Mme Dominique IRIART** : Rien à ajouter. Je partage les propos de Vincent FELTESSE.

**M. Alain ANZIANI** : Est-ce que l'on peut espérer l'unanimité ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

**Unanimité**

**M. Jean-François ÉGRON** : Christophe DUPRAT, présentation du rapport annuel du délégataire « Transports » pour l'année 2017. C'est une information.

**M. DUPRAT**

**(n°6) Présentation du rapport annuel du délégataire "Transports" - Année 2017 - Information**

**M. Christophe DUPRAT** présente le rapport.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? **Madame DE FRANÇOIS**.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Oui, merci **Monsieur le Président**. On voit bien que le réseau de transports en commun est victime de son succès. On voit bien les chiffres, la fréquentation en hausse régulièrement, et je trouve que c'est quand même une belle réussite, même si nous devons nous poser des questions sur la suite. Dans cette réussite, si je prends plus particulièrement la mise en service de la ligne C, elle est en augmentation, la première année a été déjà excellente et, de plus en plus, il y a des mouvements sur cette ligne et de la fréquentation.

Simplement je veux préciser que dans les papiers qui sont donnés, y compris dans le petit document que nous avons trouvé sur nos tables, sur ce pôle d'échange de la Gare de Blanquefort, pour la ligne C, 75 % des mouvements viennent d'en dehors de la Ville de Blanquefort. Il y a trois fois plus de mouvements sur la ligne 22 qui fait Parempuyre-Blanquefort que sur la ligne 29 qui fait Caychac - la Gare de Blanquefort. La ligne 22, à elle toute seule, c'est 1 330 voyages par jour, aux chiffres de 2017, sans compter les personnes qui se garent dans le parc-relais qui est toujours complet. Et c'est simplement pour, une fois de plus, mais vous le savez, attirer votre attention sur ce réseau qui sature. Alors, je sais qu'il y a des améliorations qui vont être faites et qu'il y a plus de rames, etc., mais vous ne serez pas étonnés que je vous demande que l'on étudie et que l'on me donne une date pour l'arrivée du tram à Parempuyre puisqu'il ne reste que ces trois petits kilomètres, que c'était prévu et que tout le monde l'attend. Je pense que cela serait aussi un plus pour les usagers de ce réseau, pour la fréquentation du tram et des mobilités et pour le développement durable. Merci Monsieur le Président.

**M. Alain ANZIANI** : **Patrick BOBET**.

**M. Patrick BOBET** : Merci **Monsieur le Président**. Je vais aussi faire référence à la petite brochure que l'on a sur la table. On parle souvent des ratios et on se félicite que les ratios augmentent et on a raison, bien sûr. Le problème, c'est que l'on oublie parfois le chiffre véritable. À force de parler de 33 % ou de 35 %, on oublie le chiffre. Le vrai chiffre pour les recettes tarifaires, c'est 76,44 millions. C'est le chiffre du Compte administratif. Cela m'ennuie de voir que sur cette brochure, on ne donne que 73 millions. Il y a 3,5 millions d'écart. Je suis un peu surpris. Et quand on va sur Internet, on voit que Trans'Cub fait état d'un chiffre de 75 millions. Alors, je voudrais rectifier le chiffre. Le vrai bon chiffre que nous avons voté, il y a un mois, au Compte administratif, c'est 76,44. La précision des chiffres a son importance parce que c'est un chiffre très, très conséquent. Je suppose que, dans quelques instants, on reviendra sur ce débat-là des chiffres eux-mêmes.

**M. Alain ANZIANI** : Merci de ces précisions indispensables. **Pierre HURMIC**.

**M. Pierre HURMIC** : Oui Monsieur le Président par intérim, mes chers collègues, il a été indiqué tout à l'heure que nous pourrions, nous aurions l'opportunité de commenter la fermeture du Pont de pierre à l'occasion de cette délibération. Donc, je vais commencer mon intervention par ces commentaires au nom du groupe des Écologistes.

D'abord pour remercier le Président de Bordeaux Métropole d'une décision que nous qualifions de courageuse. En effet, dès le départ, je pense que nous tous ici, nous avons totalement sous-estimé les bénéfices qu'apporterait à notre Métropole cette fermeture audacieuse du Pont de pierre aux voitures. Pensait-on sincèrement que le Pont de pierre serait plus emprunté après sa fermeture aux voitures qu'avant ? Nous constatons aujourd'hui qu'effectivement, on circule davantage sur le Pont de pierre qu'avant, mais différemment. Avait-on prévu cette évaporation du trafic automobile puisque l'on constate qu'il n'y a pas eu de transfert induit vers les autres ponts, contrairement à ce que beaucoup ici dans cette assemblée craignaient ? Je pense que l'on peut s'en féliciter. Ce phénomène, d'ailleurs, que l'on qualifie « d'évaporation du trafic automobile », on s'en rend compte et on le constate. Chaque fois que ce type de décision est pris de limitation du trafic automobile, il y a un phénomène d'évaporation du trafic automobile. Nous le constatons ici comme ailleurs, et nous pouvons nous en féliciter. De même que nous nous félicitons naturellement du report modal de la voiture vers d'autres modes de transport. Je pense qu'avec cette décision, nous avons franchi un pas important pour lever le défi de la transition énergétique de notre territoire.

S'agissant en plus d'un franchissement bordelais historique et symbolique, ce geste est d'autant plus significatif. Il illustre la preuve que l'audace des décisions sur le chemin de la transition énergétique est tout à fait payante. Alors, forts de ce succès, nous attendons maintenant impatiemment d'autres décisions allant dans ce sens. Ce que nous demandons, à cette occasion, c'est que tous nos projets d'urbanisme, d'aménagement et de mobilité soient examinés désormais à la lueur de ces impératifs de la transition énergétique et qu'ils priorisent ceux-ci, ce qui est loin d'être le cas encore actuellement.

Ensuite, je dirai que le vélo est incontestablement le grand vainqueur de cette décision. Nous souhaitons qu'il soit également le grand vainqueur des futures initiatives de mobilité que nous serons amenés à prendre. Nous avons une colossale marge de manœuvre si nous voulons arriver au quota de 15 % de circulation vélo que nous nous sommes assignés. À cet égard, nous demandons que l'étude d'une piste cyclable par encorbellement sur le Pont François Mitterrand soit très rapidement mise en œuvre. Également très rapidement mise en œuvre la liaison cyclable Rive droite entre le Pont Saint Jean et le Pont François Mitterrand. De même que le projet de transport collectif, la liaison Bassens-Campus, qui est impatiemment attendue à juste titre par les élus de la Rive droite. Donc, nous tenons à dire qu'à la lueur de cette expérience du Pont de pierre, cette liaison doit, plus que jamais, être dans nos priorités.

Voilà ce que je voulais dire sur les conclusions que nous tirons de cette affaire de fermeture du Pont de pierre aux voitures.

Maintenant, ayant largement abusé ou usé de mon temps de parole, je ne veux pas être long sur le commentaire propre à la délibération. J'insisterai seulement sur un seul point qui me paraît préoccupant. Je suis d'autant plus à l'aise pour en parler ici que j'en ai parlé à la Commission transports y compris devant les représentants de TBM sans avoir de réponse concluante et significative à ce niveau-là. C'est le seul point que je souhaite aborder, je pense que les autres le seront par d'autres intervenants même s'ils tardent à se déclarer. Je pense qu'ils le feront après moi. Le point qui me paraît important, c'est le taux de panne des tramways. Je trouve cela extrêmement préoccupant. Nous avons tous, élus,

ici, de grosses remontées de la part des usagers, notamment des étudiants sur la ligne B entre Peixoto et Saint Nicolas. Actuellement, ce sont des pannes presque quotidiennes qui provoquent vraiment un ras-le-bol des usagers. J'entends que notre réseau est vieillissant, mais vous avez des usagers qui paient plein pot le tarif pour être transportés et qui, au dernier moment, découvrent qu'ils devront faire, par un autre mode de transport, une partie significative de ce trajet. J'interviendrai uniquement sur un point précis. Celui-là, je tiens vraiment, Monsieur le Vice-président, à ce que nous soyons tous extrêmement préoccupés à y mettre un terme. Ce sont des solutions techniques qu'il faut apporter. Ce sont aussi des financements, mais il faut, au nom des usagers, mettre un terme à ce taux préoccupant de pannes sur le secteur précis que je viens de citer, et également sur d'autres secteurs de notre réseau de tramway. Voilà, je ne voulais pas être trop long, je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Chers collègues, j'interviendrai tout d'abord sur cette délibération. Nous ne donnerons pas notre point de vue sur le rapport du délégataire et nous regrettons de ne pas avoir eu les rapports des services le concernant précisément.

D'autre part, le débat étant ouvert concernant le Pont de pierre, je souhaite donner notre opinion sur sa réouverture. Nous pensons que la réouverture du Pont de pierre à la circulation automobile serait une erreur et qu'elle n'arrangerait en rien la circulation des travailleurs qui traversent chaque jour la Garonne. Cette réouverture constituerait même un recul puisque toutes les études, et cela a été souligné, mais c'est bien toujours de le rappeler, ont démontré que par le tramway, vélo, à pied ou en deux roues, il y a aujourd'hui plus de passages quotidiens sur le Pont de pierre qu'il n'y en avait avec les voitures qui y étaient embouteillées. Rouvrir le Pont de pierre à la voiture n'était donc pas la solution.

Par contre, il y a des urgences pour les Girondins qui souffrent quotidiennement dans la circulation. Ils souffrent notamment du fait que le tramway est de plus en plus saturé. Très vite, des dispositions doivent être prises et doublées par notamment un réseau BHNS performant, voire demain, comme cela a été dit, d'un métro qui serait moins sujet aux perturbations du réseau de surface. Ils souffrent également sur les routes où trop de camions circulent et là, la revitalisation du centre de tri de Hourcade est une urgence écologique, sociale et économique. Effectivement, il y a une sous-utilisation du fret ferroviaire.

Enfin, cela a été évoqué, mais je le rappelle, le syndicat mixte dans lequel siègent la Métropole et la Région, doit se réunir très vite pour se mettre au travail pour de véritables RER (Réseau express régional) à l'échelle du Département.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voudrais tout simplement rappeler ici, au sein de cet hémicycle que, bien entendu, je suis pour toutes les formes qui puissent améliorer la transition énergétique. Je soutiens ici, par mes votes, et cela a été prouvé, toutes les politiques vélo qui ont été mises en place dans le cadre de notre schéma de déplacement. Je suis prêt, bien sûr, à accompagner toutes celles qui se développeront à compter de ce jour. J'ai souhaité la

réouverture du Pont de pierre aux véhicules, non pas par idéologie ou par dogmatisme, mais par esprit pratique. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une partie de la commune que j'ai la chance d'administrer touche Bordeaux-Bastide. Je pense à la plaine de Floirac, au quartier Jean-Jaurès, au quartier Gambetta. Je pense à toutes celles et ceux qui empruntaient l'Avenue Thiers et le Pont de pierre pour entrer dans Bordeaux pour aller travailler, qui, aujourd'hui, se sentent privés de celui-ci.

Je veux rappeler surtout la position qui a toujours été la mienne qui consistait à dire que je ne suis pas contre la fermeture du Pont de pierre aux véhicules motorisés, mais que je trouvais que la temporalité n'était pas bonne, et qu'il nous fallait attendre raisonnablement l'ouverture du Pont Simone Veil pour condamner aux véhicules à moteur le Pont de pierre qui fait partie de notre patrimoine, et que nous devons effectivement pouvoir préserver. Et sa destination aux seuls cyclistes et piétons me va tout à fait. C'est tout simplement un problème de temporalité que je continue de regretter.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. **Madame AJON**.

**Mme Emmanuelle AJON** : **Monsieur le Président**, sur ce sujet, je trouve intéressant aujourd'hui - qui est calme - que l'on puisse parler de l'effet des bénéfices que nous recherchons qui, malheureusement, au moment de l'annonce de la fermeture du pont, n'a pas été accompagné de la pédagogie nécessaire, et je parlerai plutôt de méthode. Rappeler pourquoi vous avez voulu fermer ce Pont de pierre dans une recherche d'une meilleure qualité de l'air. Le problème de la méthode de la fermeture sans concertation avec les quartiers limitrophes et les habitants les plus concernés, sans accompagnement et écoute des améliorations ou propositions faites par les habitants et communes limitrophes, sans rechercher à apporter en intra-quartier une facilité de mobilité pour abandonner plus facilement le lien avec l'automobile, entraîne autour de ce projet, malheureusement, plus de polémiques que de pédagogie, plus de non-concertation et de non-écoute entre citoyens, et entraîne même, malheureusement, un mauvais climat sur un quartier comme la Bastide où la parole était libre entre habitants. Donc, je crois qu'il faut bien comprendre que nombre d'habitants ne s'opposent pas entièrement, mais ont demandé de la concertation, se plaignent de la méthode et de l'absence d'écoute et de pédagogie autour de ce projet. Merci.

**M. Alain ANZIANI** : **Monsieur TURBY**.

**M. Alain TURBY** : Oui, **Monsieur le Président**, mes chers collègues, je voulais d'abord dire que c'est vrai que nous avons le droit de nous exprimer. Simplement, le thème sur lequel nous sommes censés parler, c'est aujourd'hui la délégation transport. Je ne reviendrai pas sur la fermeture du Pont de pierre parce que, pour moi, la décision a été prise et on n'a pas à la commenter davantage. Par contre, il faut maintenant réfléchir aux situations en transport en commun et aux modalités de transport qui sont proposées à nos administrés. Le territoire de la presqu'île connaît aujourd'hui un vrai problème de desserte de la Rive droite, et c'est vrai qu'il y a plusieurs difficultés qui se concentrent. Une des solutions qui a été abordée hier, c'est notamment celle liée aux trains. Il y a un vrai sujet autour de la mobilité et des services que nous proposons à nos administrés en matière de desserte ferroviaire. Sur le territoire de Carbon-Blanc et Sainte-Eulalie, et je pense que mon collègue d'Ambarès me rejoindra dans l'analyse, et les autres villes également, nous avons 4 trains le matin, et 4 trains le soir, dont 2 trains qui sont systématiquement annulés. Donc,

il y a aujourd'hui de vraies solutions alternatives. Moi, en tout cas, je ne demande pas spécialement que le tramway soit prolongé jusqu'à ma ville, ce n'est pas le genre de chose que je peux réclamer. Par contre, ce que nous réclamons, c'est qu'il y ait un service homogène sur l'ensemble du territoire métropolitain, et à intégrer dans la stratégie globale de transport de notre territoire. Merci.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai sur, le rapport, et je donnerai mon point de vue sur le Pont de pierre. Comme l'a dit Monsieur TURBY, tout à l'heure, la décision a été prise. Ceci dit, moi, je voulais rappeler que j'ai toujours été favorable à cette fermeture. Vous avez employé, Monsieur le Président, tout à l'heure le terme « symbolique », je pense que ce n'est pas une décision que symbolique. C'est vraiment une décision qui se traduit aujourd'hui par des éléments factuels, des chiffres, des données qui ont été fournis. Mon collègue HURMIC parle d'évaporation, en fait, c'est le report modal. On a aujourd'hui une conséquence qui est très positive, c'est le report modal que l'on constate de la voiture vers d'autres modes de déplacement. C'est-à-dire que ce report modal, c'est la conséquence de modifications de comportement, et c'est ce que nous souhaitons. Donc, moi, je me félicite du courage de cette décision.

D'autres points ont été abordés tout à l'heure. Vous avez évoqué Monsieur le Président, le réseau d'aujourd'hui, mais il faut aussi évoquer le futur. Alors, il y a un futur à court et à moyen terme, et puis il y a un futur à très, très long terme. Il y a le débat sur le métro qui est revenu. Moi, je ne suis pas contre les études et, pourquoi pas, d'envisager cela, mais je pense que c'est un débat qui nous porte dans le cadre de la réflexion sur Bordeaux 2050. Si on veut aujourd'hui trouver des solutions aux difficultés de déplacement et de mobilité que ce soit sur Rive Droite, Rive Gauche, sur l'ensemble de notre Métropole, il faut s'atteler à travailler - il y a un Plan d'urgence qui est proposé - avec ce que nous avons sous la main. C'est-à-dire, cela a été dit à plusieurs reprises, on a un réseau ferré qui est extrêmement sous-utilisé, notamment avec l'idée d'un RER, ou TER (Train express régional) d'agglomération, peu importe le terme, on a là un potentiel. Il y a vraiment là un sujet à travailler pour avoir des propositions rapides d'ici les 5 ans à venir avec la ligne de ceinture. Je pense que c'est un vrai un sujet qu'il faut prendre à bras-le-corps peut-être avec le nouveau syndicat.

Et puis, aussi, il y a notre réseau de tramway. On entend beaucoup de critiques de-ci, de-là. C'est vrai qu'il y a des pannes. Je sais qu'il y a des solutions qui sont en cours de préparation, mais voilà, on a un réseau qui a 15 ans. Moi, ce que je dirai brièvement, c'est simplement « Un réseau, ça vit ». Notre réseau ne doit pas être conçu comme figé. Il est absolument nécessaire de le faire vivre, c'est-à-dire d'éventuellement faire des ramifications, mettre des barreaux en place, de façon à le faire évoluer. C'est tout à fait possible. C'est ce qui a eu lieu notamment à Strasbourg, à Grenoble, et même à Nantes. Donc, on ne doit pas considérer notre réseau comme totalement fini, il faut le faire évoluer sur lui-même. Je vous ai écrit, Monsieur le Président, j'ai fait quelques propositions. Certaines peuvent être considérées comme iconoclastes, mais je pense qu'il y a trois choses qui pourraient être faites rapidement :

- C'est le barreau, cela a déjà été dit, entre Cenon Pont-Rouge et Cracovie. Là, on a une trouée, on a quelque chose qui est tout à fait faisable, et qui rendrait un bénéfice très important.

- La proposition que j'avais évoquée aussi en 2014, celle de la liaison entre Place de la Victoire et Gare Saint-Jean, en voie unique ou en voie double ; ceci doit être étudié avec un débranchement Cours de l'Argonne. On aurait l'occasion de refaire le Cours de la Marne avec sûrement une belle station aux Capus. Là, on aurait une vraie solution pour permettre de désengorger la Gare Saint Jean qui est notre point faible en termes de desserte de tramway. Et ceci n'empêcherait pas de mettre le BHNS sur cette voie de tramway. Je pense que là, ce n'est pas très compliqué à faire. En tout cas, cela mérite d'être étudié.
- Après, la troisième proposition que je fais, qui peut faire plus débat, c'est celle d'un tram express. Cela se fait à Lyon. Avec le prolongement de l'aéroport, on peut très bien étudier la possibilité d'un shunt entre Gaviniès et Mériadeck de façon à avoir une ligne sur le Cours du Maréchal Juin, et un tram sur trois qui ne ferait pas la biscouette par Mériadeck, Saint-Bruno, et qui nous permettrait d'avoir une liaison beaucoup plus rapide. Moi, j'imagine tout à fait les stations de l'aéroport, 4 chemins, Fontaine d'Arlac, Pellegrin. Pellegrin, on va directement sur une station Hôtel de police, et après, on va à Pey Berland. On a là un service qui est tout à fait possible. En tout cas, cela mérite là aussi d'être étudié.

Voilà un certain nombre de propositions. Il peut y en avoir d'autres, mais je pense que cela mérite aujourd'hui d'avoir cette réflexion. Pour terminer, Monsieur le Président, vous avez évoqué le Pont Simone Veil. Moi, ce que j'aurais souhaité, c'est que l'on ait une information au niveau du Conseil sur la situation puisqu'il y a des bruits qui courent, on a l'information par la presse. Or il est nécessaire que l'ensemble du Conseil soit informé sur la situation.

En tout cas, en ce qui me concerne, sur ce que j'ai entendu, sur ce que j'ai compris, sur les informations que j'ai recueillies, je fais confiance aux services de Bordeaux Métropole sur le sujet. Et je ne crois pas un seul instant, que l'entreprise FAYAT pour ne pas la nommer, qui est une entreprise girondine par excellence, qui a creusé partout en Gironde, qui a fait des travaux partout en Gironde, qui connaît la Gironde comme sa poche, puisse ignorer les difficultés du lit de la Garonne. D'autant que cette entreprise a ses bureaux en face. Le Pont Simone Veil, je m'excuse, ce n'est pas l'Annapurna ni l'Himalaya, c'est un pont avec un tablier large qui ne présente pas de difficultés techniques extraordinaires. Je ne comprends pas pourquoi, quasiment au bout de 2 ans de travaux, on nous dit : « Ah oui, le pont, en fait, on sait le faire, mais pour la construction, on a des difficultés techniques. Cela n'avait pas été prévu. Des études n'avaient pas été faites ». Voilà ce que l'on entend. Moi, je ne crois pas à cela. Sincèrement, je pense qu'il y a là un problème. Soit cette entreprise ne sait pas faire de pont, soit elle est incompétente sur les ponts, ou sur les problèmes d'affouillement. D'ailleurs, il y a une similitude avec ce qui s'est passé à Lyon avec sa filiale BEC FAYAT avec le Musée des Confluences puisque là, ils ont arrêté, et ils ont été, je crois, indemnisés, mais ils n'ont pas pu faire le chantier, il y a une dizaine d'années. Soit cette entreprise n'est pas compétente, soit elle a soumissionné très bas et, maintenant, elle essaie de récupérer quelques millions d'euros pour, je m'excuse de l'expression, se refaire. Mais je pense que cette situation n'est pas admissible. J'attends en tout cas que la médiation soit vraiment en faveur de Bordeaux Métropole.

Et pour terminer, on entend beaucoup actuellement de critiques des entreprises vis-à-vis de Bordeaux Métropole. Mais quand je fais un certain nombre de constats, on pourrait aussi renvoyer la balle. Je constate que THALÈS n'est pas en mesure de nous fournir, ou avec beaucoup de retard, une billettique correcte. ALSTOM, depuis 15 ans, n'est pas fichue de maîtriser le problème de l'APS. Je ne parle pas des problèmes que nous avons eus sur le service partiel avec, je crois, l'entreprise COLAS, et puis, là, aujourd'hui FAYAT, qui, excusez-moi, nous met dans la pagaille. Donc là aussi, au niveau de ces entreprises,

je souhaiterais que cela monte en compétence et que l'on arrête d'être toujours dans de la malfaçon, dans des contentieux. C'est insupportable parce que tout cela fait perdre de l'argent et de l'argent public à notre établissement.

Je vous remercie.

**M. Alain ANZIANI** : Jean TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Oui très, très brièvement et sans vouloir reprendre ce qui a été dit et bien dit précédemment, en ce qui concerne non seulement le Pont de pierre, mais plus globalement les questions concernant mobilité et transport sur la Rive droite. Moi, ce que je voudrais souligner, c'est que cette fermeture, c'est une volonté. Je partage ce qui a été mis en avant par Pierre HURMIC et Jean-Jacques PUYOBRAU, sur cette volonté de s'inscrire dans cette priorité du vélo, des cheminements doux, des pistes cyclables, de la valorisation des transports en commun, et je pense qu'il faut très clairement et collectivement revendiquer cela parce que c'est notre projet métropolitain.

Deuxième point, de la même façon que nous le voyons aujourd'hui à travers un certain nombre de dossiers sensibles, il faut revendiquer également de l'habitat, du logement, de la construction à l'intérieur de la rocade, et accompagner cette ville et ses services à moins de 5-10 minutes du logement par des cheminements doux, des pistes cyclables et alléger le plus possible le poids de la voiture. Donc, je crois qu'il faut affirmer cela d'une façon collective et forte avec un plan vélo beaucoup plus ambitieux que nous portons aujourd'hui sur la Rive droite. Il y a le vélo électrique, etc., et c'est le bon moment pour afficher cela.

Parallèlement, il faut également, et cela a été bien mis en avant par tous les collègues de la Rive droite, travailler d'une façon extrêmement volontariste avec la Région notamment sur tout ce qui est hors rocade. Les solutions, pleines de bon sens, sont sur les parcs-relais à l'extérieur de la rocade, sur les liaisons Libourne, Buttinière, Gare de Cenon, Pont Chaban, Ravezies. On dépose sa voiture, on prend le bus. Saint-André-de-Cubzac également peut être concerné par ces liaisons, et c'est du domaine, me semble-t-il, du possible même s'il y a aussi beaucoup d'obstacles à surmonter. Cela a été mis en avant, je pense que sur ces questions de mobilité, il faut une observation permanente, un suivi et surtout un effort d'information et de communication, notamment sur ces chantiers qui sont indispensables, qui sont contraignants et qui, parfois, ont un impact lorsqu'ils ne sont pas suffisamment coordonnés et quand ils ne sont pas complémentaires. C'est ce que nous avons souligné hier avec une évaluation qui, objectivement, et cela a été souligné, met en avant le fait que cette fermeture a eu des éléments extrêmement positifs dans le sens de cette mobilisation et de ce dynamisme qui peut être apporté sur nos priorités métropolitaines. Voilà ce que je voulais souligner Monsieur le Président.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur HÉRITIÉ.

**M. Michel HÉRITIÉ** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots à mon tour pour dire que je suis très heureux que l'on prenne enfin conscience de la nécessité d'avancer sur le ferroviaire, notamment sur la Rive droite, et en particulier sur la presqu'île d'Ambès. Je rappelle quand même que ma commune a vécu 5 ans de travaux de ligne à grande vitesse. On nous avait dit que la libération des différents sillons, et aussi en son temps le doublement du bouchon ferroviaire au niveau de Cenon, permettraient de dégager

des sillons pour améliorer la desserte ferroviaire de nos territoires. Or, aujourd'hui, le constat est qu'effectivement, et je le dis régulièrement dans cette instance, je l'ai dit encore il n'y a pas longtemps, sur une quinzaine de trains qui passent le matin entre 6 heures et 9 heures qui arrivent de Libourne, 4 s'arrêtent à La Gorp et à Bassens lorsqu'il y a des trains. Le constat, il est là. Tous les Maires de la presqu'île rappellent régulièrement que nous avons 4 haltes TER, qu'il faut avancer avec la Région et la SNCF sur ce champ-là. Comme le Maire de Carbon-Blanc, je n'ai jamais demandé à avoir le tramway. Nous, ce que l'on veut, c'est une desserte rapide qui permette de rejoindre le centre de l'agglomération, et au-delà. Si effectivement Bassens - Gare Saint Jean c'est 10 minutes, La Gorp - Ambarès - Gare Saint Jean, c'est 13 minutes. Voilà. Je crois que tout est dit, et moi, je compte que l'on avance véritablement de façon concrète sur cette affaire-là, sachant que Monsieur le Président, vous vous en êtes rendu compte lundi dans le cadre de la grande journée sur la grande Rive droite, Métropole 2050, le sujet de la mobilité était le sujet qui nous a tous préoccupés et en particulier en zoomant sur la presqu'île. Merci.

**M. Alain ANZIANI** : Pour terminer, Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Monsieur le Président, chers collègues, je saisis la balle au bond lors de l'introduction d'Alain JUPPÉ pour revenir sur les questions de mobilité. Mon propos s'articulera autour de deux choses : d'une part notre approche globale de la mobilité et du réseau TBM et d'autre part la question qui n'est pas du tout anecdotique pour moi du Pont Simone Veil.

Premier point sur l'approche globale de la mobilité. Je cherchais un mot qui ne soit pas trop blessant pour nous tous, mais honnêtement, je suis quand même assez stupéfait de la manière dont se déroule ce débat. Nous adoptons des plans d'urgence mobilité. Nous adoptons des SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) et tous les mois, il y a une nouvelle proposition. Tous les mois, il y a une nouvelle idée, et tous les jours, il y a les habitantes et habitants de Bordeaux et de la Métropole qui sont dans les embouteillages. Et tous les jours, toutes les semaines, il y a des entreprises qui se posent des questions : « Est-ce bien raisonnable de continuer à être ici ou pas ? ». Donc, je veux bien que l'on laisse filer le débat dans tous les sens. Mais honnêtement, si à un moment on ne remet pas un cadre global, on risque de perdre du temps, voire beaucoup de temps. Le cadre global, il est d'abord collectif. On l'avait inventé, il y a quelques années, avec ce que l'on appelait le Grenelle des mobilités. Lancé en 2011, peaufiné en 2012 et signé par vous en 2015, l'avantage du Grenelle des mobilités, c'est que dedans il y avait les acteurs économiques et la périphérie de la Métropole et que l'on s'était dit, à un moment ou à un autre, il faudrait que tout le monde se parle. Cela éviterait au Président de la Chambre de commerce de Bordeaux de dire : « Je vais organiser des Assises de la mobilité au mois de septembre ». Cela éviterait au Maire de Langoiran de dire : « Il faut faire un Grenelle de la mobilité ». À un moment, ayons cette approche globale et arrêtons de nous disperser. Premier point.

Deuxième point, il y a pour moi quand même, quatre évidences sur la question de la mobilité. Il y a ce que j'appelle les 4 cercles. La question des boulevards, la question de la voie ferrée de ceinture, la question de la rocade, et la question de l'amélioration de l'existant. J'entends ce que dit Christophe DUPRAT avec une légère amélioration des pannes sur les lignes de tramway, mais on sait bien que l'on est au-devant des difficultés. Et, d'ailleurs, le Directeur général de KÉOLIS l'a dit de manière claire. Donc avant de poursuivre cette espèce de fuite en avant, consolidons ce que nous avons. Il faut que l'on remette cela dans une approche globale, y compris avec la question financière, et que l'on

arrête d'attendre le bon vouloir ou de la SNCF ou de la Région. Je reprends l'exemple d'Alain ROUSSET sur le dossier LGV (Ligne à grande vitesse). À un moment, cela n'allait pas assez vite du côté de l'État ou de la SNCF. Qu'est-ce que nous avons fait ? Qu'est-ce que la Région a fait ? Elle a financé intégralement ses propres études pour voir si c'était possible ou pas. Nous pensons que le RER métropolitain est indispensable. On va regarder si le Syndicat mixte va vite là-dessus. Si ce n'est pas le cas, mettons un peu d'argent sur la table, et reprenons ce bon vieux précepte de « Aide-toi, le ciel t'aidera ». Mais vraiment, je pense que nous avons intérêt à nous remettre dans un cadre global sur la mobilité parce que là, honnêtement, cela part un peu dans tous les sens, et je pense que dans quelques années, on nous demandera des comptes aux uns et aux autres sur ce que nous avons fait collectivement.

Ensuite, a été évoquée la question qui, pour moi, n'est pas insignifiante du Pont Simone Veil parce que c'était un dossier emblématique, parce que vous avez tenu cette semaine le Comité de pilotage sur la liaison Bassens-Campus qui nécessairement passe par le Pont de la Palombe et le Pont Simone Veil. Je rejoins les propos qui ont été tenus par d'autres. Déjà, je suis quand même très étonné des difficultés que nous connaissons actuellement. Des ponts sur la Garonne, récemment, nous en avons fait quand même un certain nombre. 1993, le Pont François Mitterrand. 2005, le pont ferroviaire sur la Garonne, et 2013 le Pont Chaban Delmas. Sur ce nouveau pont qui permettait de boucler les boulevards, nous avons fait le choix ensemble de quelque chose d'emblématique, d'abord, dans la concertation, ensuite, dans le geste architectural, et, ensuite, sur les marchés. Et c'est vrai que beaucoup, et moi le premier, s'interrogent sur le problème que nous devons aujourd'hui affronter sur cette question du franchissement. Gérard CHAUSSET a évoqué le parallèle avec le Musée des Confluences à Lyon. Je pense que cela vaut quand même le coup d'aller un peu plus dans le détail. Musée des Confluences à Lyon. 28 avril 2005, deux groupements d'entreprises sont retenus : FAYAT BEC et EIFFAGE VINCI. Finalement, c'est FAYAT BEC qui l'emporte sur le principe du moins disant. Octobre 2006, début des travaux. Septembre 2007, au bout de 6 mois, les travaux s'interrompent parce qu'il y a un problème de fondations, non pas sur la Garonne, mais sur un autre fleuve. Et ensuite, cela continue. Finalement, le chantier est totalement arrêté, et le groupement FAYAT BEC est indemnisé et se retire. On sait toutes et tous comment cela se finit puisque pour le Musée Confluences, je ne dis pas du tout que ce sera le cas pour nous, l'estimation initiale, c'est 61 millions d'euros, et le coût final, c'est 340 millions d'euros avec un retard de plusieurs années. Je suis très étonné que, dans une Métropole où nous avons construit trois franchissements en moins de 20 ans, une entreprise qui a connu les mêmes déboires et qui utilise les mêmes arguments nous mette en difficulté fortement. Je connais le calendrier que vous avez indiqué, Monsieur le Président, sur la durée de la négociation et de la concertation, la médiation dont on devrait avoir les résultats au mois de décembre, mais quand même sur ce franchissement-là, on a intérêt à regarder le détail, les responsabilités des uns et des autres. Je prends ma part, ce franchissement a été lancé quand j'étais Président de la CUB, mais il y a quand même quelque chose d'assez incompréhensible là-dedans. On fait un autre pont en ce moment qui est une performance, à mon avis, bien plus forte. Vous le connaissez parfaitement Monsieur le Président, c'est le Pont de la Palombe, fait par BOUYGUES avec vraiment des choses extrêmement précises. Ce n'est pas le même trafic. Ce n'est pas la même largeur et ainsi de suite, mais on voit bien qu'il y a capacité à faire ou capacité à ne pas faire. Merci.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Juste quelques réponses à Patrick BOBET qui s'inquiétait du chiffre qui n'était pas bon dans le document remis. Il faut bien lire « Recettes tarifaires »

auxquelles il faut rajouter les recettes de publicité, et l'addition des deux fait bien 76 millions.

Le rapport du délégant, Madame MELLIER, il sera là au Conseil de septembre. Nous l'aurons sans aucun problème. Et pour informer tout le monde, le Syndicat mixte se réunit le 16 juillet dans sa première réunion. Cela veut dire que cela ne traîne pas.

Sur les autres sujets, je ne vois rien à rajouter.

### **M. Alain JUPPÉ reprend la présidence**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ce débat est évidemment passionnant, il correspond à des préoccupations fortes, quotidiennes de nos concitoyens, et j'en mesure bien la difficulté. Une première remarque non pas pour botter en touche, mais quand même, de temps en temps, il faut se situer par rapport aux autres. Si vous connaissez une grande agglomération en croissance rapide comme l'agglomération bordelaise où il n'y a pas de congestion urbaine, citez-la moi. Allez à Toulouse vers 18 heures au centre-ville, allez à Marseille le matin à 8 heures, 9 heures quand on part au travail, allez à Lyon lors des week-ends un peu chargés, et ainsi de suite. Cela n'est pas, je le répète, pour nous exonérer de nos responsabilités, mais toutes les agglomérations en croissance connaissent ce genre de problème.

Deuxièmement, en réponse à Monsieur FELTESSE, le cadre, il existe. Je suis extrêmement surpris qu'il s'interroge sur le cadre. Je ne parle pas de 2050, il est toujours bon de faire des prospectives à très long terme et c'est un exercice qui est en train de marcher. Mais mettons cela de côté, le métro, les téléphériques, etc. Le cadre de travail, pour les 10 ans qui viennent, est parfaitement fixé. Et il se déroule à plusieurs niveaux de responsabilité. Premier niveau de responsabilité, c'est celui de l'État. Propriétaire de la rocade et responsable, un jour peut-être, du contournement de Bordeaux. On voit bien qu'aujourd'hui une des causes principales de la congestion de l'agglomération, c'est le sous-dimensionnement d'une rocade qui n'est pas adaptée au trafic de grand transit international qui passe par notre ville. J'ai demandé au Ministre de transférer la propriété de la rocade à la Métropole. Il va de soi que les services centraux du Ministère sont en train de se battre d'arrache-pied pour éviter cela. Nous avons fait un effort considérable pour accélérer le financement de la mise à 2x3 voies de la rocade, cela nous coûte 100 millions. La Région s'est totalement désengagée. Nous sommes montés au niveau de 50 %. Il faut continuer avec la plus grande ténacité, et cela fait partie du cadre général que d'adapter notre rocade. Les travaux se poursuivent. J'ai demandé, et ceci a été validé par la Commission DURON, que l'adossement des travaux au Nord de Bordeaux, entre l'A10 et la rocade, soit confié aux concessionnaires de l'A10. J'espère qu'une décision positive sera prise, et que cela nous permettra de fluidifier la rocade. Je ne m'attarde pas davantage, il y a beaucoup d'autres propositions qui ont été faites en ce sens. C'est le premier niveau de responsabilité.

Deuxième, celui de la SNCF et de la Région. Nous sommes dans une Région et dans une agglomération où l'offre de transport ferroviaire est très insuffisante par rapport aux besoins et par rapport à ce que l'on trouve dans d'autres agglomérations. Il faut donc prendre ce problème à bras-le-corps avec la SNCF et avec la Région qui ne doit pas se défausser de ses responsabilités. Vous me dites qu'elle finance beaucoup de choses, elle n'est pas capable aujourd'hui de financer les travaux de sortie de Bordeaux pour le

prolongement vers Toulouse parce qu'il n'y a pas de majorité au Conseil régional pour voter les crédits.

**M. Vincent FELTESSE** : Parce qu'il y a une DUP (Déclaration d'utilité publique) qui a annulé la décision.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien sûr, mais aussi, il n'y a pas de majorité. Enfin, je ne veux pas polémiquer là-dessus, mais la Région n'a pas de leçons à nous donner, et je suis très heureux que l'on puisse travailler en confiance avec elle.

J'ai obtenu, non sans mal, et cela fait partie du cadrage général, la création d'un syndicat mixte des transports. Il va se réunir pour la première fois le 16 juillet. Il faut absolument qu'il attaque à bras-le-corps la question du « métropolitain » ou du RER régional ou du TER régional. Je ne reviens pas sur les chiffres qui ont été donnés notamment sur la presqu'île. Pour aller de Bassens à la Gare Saint Jean, il faut 10 minutes quand il y a des trains. Il faut réactiver le chemin de fer de ceinture. Il faut réouvrir des gares. Je me bats avec d'autres depuis longtemps contre la SNCF pour réouvrir, Monsieur le Maire de Talence, la Gare de la Médoquine. On nous dit qu'il n'y a pas de passagers. Il n'y a pas de passagers parce qu'il n'y a pas de train. Il est absolument indispensable que le réseau de TER soit au niveau des besoins dans cette agglomération. Le syndicat mixte aura aussi un rôle de cadrage général à faire sur d'autres modes de déplacement comme les cars express. Le Libournais est partant. Le projet peut voir le jour dès 2019. Le Cubzadais commence à s'y intéresser aussi. Donc, il y a des perspectives intéressantes de ce côté-là.

Le troisième cadre de travail, c'est l'ère urbaine avec le SYSDAU (Syndicat mixte pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) parce qu'il est bien évident que les projets de la Métropole ne s'arrêtent pas aux limites de la Métropole. Michel LABARDIN qui préside le SYSDAU a longuement parlé avec moi. J'ai demandé que les intercommunalités du SYSDAU soient associées au travail du Syndicat mixte des transports pour avoir une vision globale des déplacements.

Il y a, enfin, dans ce cadrage général, SNCF, Région, ère urbaine, la Métropole. Et là, je ne peux pas laisser dire que l'on n'a pas de cadrage. Nous avons adopté, au mois de janvier de l'année dernière, un schéma des déplacements métropolitains qui prévoit 8 lignes nouvelles extrêmement ambitieuses et on y travaille. On travaille en ce moment au prolongement de la ligne vers l'aéroport. J'ai parlé de Bassens-Campus tout à l'heure. Donc, le maillage de notre système de transport en commun est parfaitement arrêté et parfaitement clair. J'ai doublé ce cadrage d'un plan d'urgence 2018, 2019, 2020 qui a été adopté, qui a fait l'objet d'ailleurs d'un accord quasiment unanime. Nous avons ensuite doublé ce doublage, si je puis dire, par un plan spécifique à l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Aéroparc. Nous en avons longuement débattu avec Alain ANZIANI, et là aussi, ce plan est en train de se mettre en œuvre. Pas plus tard qu'hier, je présidais avec le Préfet une rencontre avec l'Université et le CHU (Centre hospitalier universitaire) pour mettre au point un plan d'ensemble sur l'OIM Inno Campus parce que je ne peux pas laisser se développer les initiatives de l'Université qui a désormais des biens immobiliers considérables qu'elle souhaite valoriser ou ceux du CHU parce que je sais très bien comment cela se passe. Une fois que l'on a lancé les projets, on se tourne vers la Métropole en disant : « On a besoin de routes, on a besoin de giratoires, on a besoin d'écoles pour les logements que l'on va construire ». On se met d'accord pour essayer de se couler dans le moule de la loi qui n'est pas encore complètement adoptée, la loi ELAN, en créant une grande opération urbaine, une GOU, qui associerait l'État, la Métropole, les

communes, et les autres partenaires un peu sur le modèle de l'OIN (Opération d'intérêt national) EPA Euratlantique.

Enfin, le dernier échelon dans cette approche globale, c'est évidemment les entreprises. On peut les dénoncer et demander que l'on nationalise THALÈS, DASSAULT et autres. Soyons un peu sérieux ! Avec THALÈS, je suis extrêmement mécontent. Je viens de réécrire une lettre au Président de THALÈS et au Président du Groupe de THALÈS, en m'interrogeant sur l'incapacité de cette entreprise à mettre au point un système de billettique qui n'est pas quand même quelque chose d'extraordinairement compliqué. J'espère que l'on va y arriver d'ici la fin de l'année. Mais THALÈS, d'un autre côté, fait preuve de beaucoup de bonne volonté, en particulier sur l'OIM de l'Aéroparc, et c'est une des entreprises qui développe un plan de déplacement d'entreprise les plus audacieux, en développant le télétravail, en modulant les horaires de prise de travail le matin, en nous demandant de l'aider à développer le vélo. Il faut que nous installions, et cela fait partie du Plan vélo, des parkings sécurisés aux abords des entreprises pour que les salariés puissent venir à vélo. Donc, il faut que toutes les entreprises se mettent dans cette logique. La Caisse d'épargne a donné un exemple assez spectaculaire. Le pourcentage de ses salariés qui utilisent les transports en commun ou le vélo pour se rendre dans son nouveau local sur Bordeaux Euratlantique est extrêmement supérieur à celui qui existait lorsque la Caisse d'épargne fonctionnait au centre de Bordeaux. Donc, Plan de Déplacement d'Entreprise, y compris maintenant pour les PME (Petites et moyennes entreprises) puisque la loi fait obligation aux entreprises de plus de 100 salariés de développer des Plans de Déplacement d'Entreprise.

Voilà le cadrage général, il existe, il est clair. On ne peut pas empêcher maintenant l'imagination de se donner libre cours. J'ai sous les yeux, là, je viens de le montrer à Alain ANZIANI un projet très intéressant de téléphérique qui part de la Gare de Bègles, qui survole les Rives d'Arcins et qui arrive à Latresne. Cela, c'est l'imagination au pouvoir, mais le cadrage des 10 prochaines années, je rassure Monsieur FELTESSE, est très clair dans ma tête et dans notre action.

Deux remarques encore.

Sur le Pont de pierre, j'ai bien entendu que ce qui ne va pas, c'est la concertation. L'absence de concertation et de pédagogie, c'est l'alibi pour ne pas se prononcer sur le fond. La concertation a eu lieu massivement. À l'initiative du Maire de quartier, Jérôme SIRI qui a convoqué sa commission permanente. Je voudrais saluer les efforts de Madame Maribel BERNARD qui est allée voir les commerçants un par un, pour se concerter avec eux. Donc, il est faux de nous raconter qu'il n'y a pas eu de concertation. C'est tout simplement pour s'exonérer de prendre position, oui ou non, de savoir si on est d'accord ou pas.

J'en viens au Pont Simone Veil. Je suis un petit peu surpris par la déclaration de Monsieur FELTESSE. Cela veut dire qu'il faut mettre FAYAT sur une liste noire ? Cela veut dire qu'il faut considérer que cette entreprise n'est pas capable de ? C'est quand même extrêmement inquiétant d'avoir la logique que vous avez développée en parallèle avec ce qui s'est passé à Confluences. Qu'est-ce qui s'est passé sur le Pont Simone Veil ? Il y a un cahier de charges, il y a eu une concurrence. Le procédé constructif était laissé à la libre appréciation des entreprises. Ce sont elles qui nous ont proposé la façon de construire les piles du pont en Garonne. Et d'ailleurs, toutes n'ont pas proposé le même procédé constructif. La deuxième en avait un différent. FAYAT a fait en connaissance de cause une proposition qui consiste à faire des batardeaux protégés par des palplanches de façon ensuite à pouvoir fonder les piles du pont en Garonne.

Je partage, en revanche, la surprise de Monsieur FELTESSE, de constater qu'au bout de près d'un an, l'entreprise FAYAT nous dit : « Le lit de la Garonne est sablonneux, et il y a du courant dans la Garonne ». Quand même, c'est curieux que l'on constate cela, et que l'on ne l'ait pas pris en compte au moment de la proposition qui a été faite à la Métropole. Et le résultat de cette prise de conscience soudaine, c'est qu'il faut des précautions beaucoup plus importantes pour protéger les salariés et les ouvriers qui vont fonder les piles du pont avec des enrochements un peu du style de ce que l'on a fait sur les piles du Pont de pierre. Résultat, une demande reconventionnelle de l'entreprise, 18 millions d'euros par rapport à un marché de 70 millions et 24 mois de retard dans les travaux. C'est naturellement inacceptable. Nous avons dit à l'entreprise que, ne serait-ce que pour des questions juridiques, je ne peux pas proposer à ce Conseil un avenant de 25 % par rapport au marché initial. Donc, il n'est pas question d'accepter cette demande. Quelle est la façon de s'en sortir ? Nous nous sommes mis d'accord pour avoir recours à une médiation indépendante. Nous avons demandé au Tribunal administratif de désigner un médiateur. C'est fait. Ce médiateur est à l'oeuvre. Comme c'est nous qui demandons la médiation, nous pouvons l'enfermer dans un délai. C'est donc la fin de l'année, et nous verrons à ce moment-là ce qui peut se passer. Ou bien le médiateur nous donne raison en disant : « La Métropole a fait ce qu'elle avait à faire. L'entreprise a agi en connaissance de cause. Elle a fait une proposition. Elle doit assumer sa responsabilité ». Si c'est cela, l'entreprise aura le choix entre deux attitudes : s'exécuter ou ne pas s'exécuter. Si elle ne s'exécute pas, elle se mettra en faute. Nous serons conduits à résilier le marché avec les indemnités au profit de la Métropole.

Deuxième cas de figure, on n'est jamais à l'abri de surprise, le médiateur considère que c'est la Métropole qui est critiquable. À ce moment-là, nous serons aussi, sans doute dans un cas de résiliation du marché, de relance d'une nouvelle consultation qui nous amènera à des délais plus longs. Cela, c'est le scénario théorique. Je pense qu'aujourd'hui, l'entreprise a pris conscience de la situation dans laquelle elle s'est mise. Donc, je n'exclus pas que des discussions puissent avoir lieu tout au long de la médiation qui nous permettent de trouver une solution qui soit acceptable, que l'on pourra vous proposer et qui sera compatible à la fois avec les règles juridiques et les intérêts financiers de la Métropole. Voilà où nous en sommes. Cette affaire est, évidemment, un pépin lourd, parce que ce pont est absolument indispensable. Je rappelle qu'il fait partie du schéma général d'urbanisme que nous avons mis au point il y a 20 ans. Donc, là aussi, il y avait un cadre avec les ponts Chaban et Simone Veil. Nous allons faire le maximum pour que celui-ci puisse voir le jour dans les meilleurs délais possibles. Je précise, je l'ai dit tout à l'heure, que dans l'intervalle, les travaux sur les quais, et notamment la réalisation de la trémie de la Rive gauche qui va fluidifier la circulation, continuent et seront réalisés, eux, dans le délai.

Une dernière remarque sur la difficulté de communication. Je n'ai pas évoqué ce point quand j'ai parlé des entreprises. J'ai reçu la délégation de l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) qui s'était exprimée dans SUD-OUEST 48 heures auparavant. Les choses se sont d'ailleurs bien passées. Pas un seul d'entre eux - il y avait 5 ou 6 personnes, THALÈS, ARIANE GROUPE, plusieurs PME - n'a évoqué le Pont de pierre, je le signale au passage. En revanche, ce qu'ils m'ont dit - et là nous avons une marge de progression, j'ai demandé aux services de s'y attaquer sérieusement - c'est que l'on a un besoin d'information en temps réel, d'anticipation même du déclenchement des travaux dans Bordeaux. Ce qui paralyse souvent la situation, c'est l'arrivée soudaine d'une rue barrée, ou d'une voie mise en une seule file de circulation sans que l'on ait été véritablement prévenu. Donc, avec les moyens numériques à notre disposition, nous allons essayer d'améliorer la situation. C'est un art difficile, je terminerai par là. Monsieur

FELTESSE se souvient bien que la première proposition de Monsieur ROL-TANGUY lorsque l'on a mis en place l'établissement public EURATLANTIQUE, a été de transformer l'autoroute A631, Boulevard des Frères Moga, en boulevard urbain. J'avais, à l'époque, émis quelques réserves parce que je me disais que c'était la seule voie qui permettait d'arriver au centre de Bordeaux assez facilement. Je comprends que l'on ne puisse plus continuer à avoir une autoroute urbaine dans de telles conditions, le Maire de Bègles a beaucoup poussé en ce sens. Donc, on a eu des tas de discussions, de mises au point de ce boulevard urbain. Évidemment, c'est le jour où les travaux commencent qu'il y a une prise de conscience de l'opinion. C'est là le décalage entre le processus de décision qui n'est peut-être parfois pas suffisamment communiqué à la population, et le moment où les travaux se déclenchent. Donc, c'est là qu'il y a beaucoup de choses à améliorer.

Pardonnez-moi d'avoir été long, mais j'ai bien conscience que ce problème de la congestion et de la circulation est le problème majeur de l'agglomération aujourd'hui. Faisons attention aussi à ne pas dramatiser la situation. À force de répéter que l'on ne peut plus bouger dans Bordeaux, personne n'y viendra plus. Et là, on sera content parce que l'on sera entre nous.

L'un des messages qui remonte de la consultation de Bordeaux 2050 dont je disais qu'elle est en train de marcher, c'est que les habitants qui s'expriment disent « On est tellement bien dans Bordeaux, pourquoi attirer encore davantage de personnes ? Il y a trop de monde ». Ah, là aussi... n'est-ce pas Vincent FELTESSE, la Métropole millionnaire ? On s'interroge sur cette notion de croissance, jusqu'où faut-il l'amener ? Jusqu'où est-elle compatible avec la qualité de vie ? Cela sera une des grandes réflexions des 10 prochaines années.

Merci.

#### **Communication effectuée**

Merci à Alain ANZIANI d'avoir pris le relais. On continue. Monsieur ÉGRON.

**M. Jean-François ÉGRON** : Monsieur Christophe DUPRAT, évolution des tarifs du réseau TBM Transports Bordeaux Métropole au 1<sup>er</sup> août 2018 – Décision – Autorisation.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On est reparti pour un tour.

#### **M. DUPRAT**

(n°9) Évolution des tarifs du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) au 1er août 2018 - Décision - Autorisation

**M. Christophe DUPRAT** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien qui souhaite s'exprimer ? Je vous demande de ne pas rouvrir le débat général sur la congestion et les transports en commun. Monsieur TOURNERIE.

**M. Serge TOURNERIE** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, le bilan que vient de nous présenter Monsieur le Vice-Président Christophe DUPRAT est très satisfaisant, bien évidemment, et il y a tout lieu de s'en réjouir. Malgré les difficultés rencontrées, qui sont multiples : les surcoûts liés aux déviations, Ligne D, les pannes dont il a été question, les interventions sur les voies, les dysfonctionnements de composteurs, les problèmes de garage, malgré tout cela, les équilibres financiers se confortent un peu plus chaque année. La fréquentation augmente. Les recettes progressent et cette évolution devrait, selon toute logique, se prolonger tout au long du contrat.

Quelques chiffres significatifs pour illustrer cette évolution.

- Une fréquentation, Monsieur DUPRAT l'a dit, +8,5 cette année, et dans le seul premier semestre, déjà +10 tout transport confondu, bien entendu.
- Un ratio recettes/dépenses qui est quand même le ratio révélateur que l'on avait souhaité en début de contrat amener vers 35-40 %. Ce ratio évolue chaque année. Il était de 29,6 au moment du début du contrat. Il est passé à 31,5 en 2015, à 34,3 en 2017. En 2018, on l'estime à 36, peut-être plus. Il semble aujourd'hui que l'objectif de départ soit en grande partie atteint.
- Les subventions d'équilibre réduisent aussi. Elles étaient de 60 millions en 2015. Elles sont prévues en 2018 à 29 millions. Et, signe intéressant, même la participation à l'intéressement versée aux agents augmente de 52 %. Tous les voyants sont au vert.
- Le tickarte, lui, a augmenté de 6,67 % en 2016, de 6,25 en 2017.
- Le Pass Pitchoun a encore progressé cette année de 3,51 %.
- Le tarif aide aux jeunes de 3,23.

Bien sûr, on peut nous expliquer que ces évolutions sont marginales, que certains abonnés bénéficient de participation patronale ou que c'est plus cher ailleurs, mais l'augmentation est là, et apparemment nous envisageons de poursuivre dans ce sens. Le moment est sans doute venu de reconsidérer la logique qui prévalait à la constitution du cahier des charges dans les circonstances de 2013-2014, à la lumière des éléments et des résultats d'aujourd'hui. Peut-être faut-il se repositionner après ce bilan, et à l'occasion de cette nouvelle grille tarifaire, en se focalisant plus particulièrement sur la réflexion menée sur l'usager, et l'offre des services publics. Dans une période, on le dit souvent, on le répète, où la thrombose automobile atteint des sommets, alors que les salaires stagnent, à l'heure où des collectivités de plus en plus nombreuses et de plus en plus importantes font le choix de la gratuité, alors que nous mettons en place une politique de stationnement payant et contraignant, est-ce véritablement utile et judicieux de poursuivre aveuglément et obstinément une progression de 3 % l'an jusqu'à la fin du contrat ? Veut-on parvenir à un Tickarte à 2,10€ ou à 2,20€, je ne crois pas que ce soit le bon choix.

Je l'ai déjà évoqué ici même, des recettes importantes et légitimes peuvent et doivent être trouvées ailleurs en rapport avec les services rendus. Les organisateurs d'événements sportifs et culturels dégagent chaque année des chiffres d'affaires conséquents. L'ARENA tourne actuellement à plein régime, et les spectacles sont fréquents. Il bénéficie, dans un même temps, de moyens de desserte exceptionnels mis en œuvre par la collectivité qui ne génèrent, nous le savons bien, que très peu, voire pas du tout de recettes les soirs de spectacle. Une participation transport, même minime sur chaque billet constituerait un complément de recettes conséquent, certain, régulier et d'une certaine manière rétablirait une équité entre bénéficiaires et payeurs.

L'attractivité peut, sans doute, aussi faire l'objet d'actions nouvelles et originales, comme, par exemple, cette proposition déjà évoquée ici même et en commission de faire bénéficier chaque nouvel arrivant sur l'agglomération d'un Pass gratuit pour un mois, un moyen

d'inciter chacun de ces nouveaux métropolitains à prendre dès leur arrivée de bonnes habitudes en matière de mobilité.

Autre mesure à prendre en considération, un confortement des stations VCub sur les territoires éloignés ainsi que le déploiement de vélos à assistance électrique sur ces mêmes territoires seraient certainement de nature à favoriser les rabattements de proximité sur les terminus de lignes.

Enfin, je conclurai en réitérant ma demande de l'année dernière pour que l'évolution de la grille tarifaire fasse l'objet d'une concertation interne menée auprès des élus qui, à l'intérieur des commissions et autres instances, suivent plus particulièrement les actions et la politique de transport de notre établissement. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, chers collègues, trois commentaires sur cette délibération.

Tout d'abord, concernant l'augmentation des tarifs en moyenne de 3 % qui est au cœur de cette délibération. Celle-ci est inscrite dans le contrat de Délégation de Service Public sous le principe d'une augmentation moyenne annuelle globale de 3 % des tarifs donc nous approuvons cette décision. Toutefois, nous vous alertons, Monsieur le Président, sur la grogne montante parmi les usagers de notre réseau de transport en commun qui peut rendre cette augmentation quasi-mécanique chaque année de plus en plus insoutenable aux yeux de nos concitoyens qui font face chaque jour à des tramways et bus bondés, des pannes à répétition et des valideurs encore inopérants.

Nous souhaitons par ailleurs saluer l'initiative d'expérimentation du stationnement de nuit pour les riverains sur le parc-relais Galin. Cela va dans le sens d'une grande mutualisation de l'offre de stationnement et nous ne doutons pas que cette expérience sera couronnée de succès.

Enfin, troisième commentaire, et ce sera l'essentiel de notre propos, cette délibération fait état d'un nouveau report de la mise en œuvre de la tarification solidaire du fait du retard du projet de la nouvelle billettique. On ne peut que le regretter, voire le déplorer, même si nous avons bien conscience que les multiples complexités techniques et de nombreux aléas sont venus mettre à mal l'avancement de ce dossier. Toutefois, Monsieur le Président, nous vous avons écrit, en fin de semaine dernière, avant le Comité de pilotage sur la tarification solidaire, pour vous alerter sur le fait que notre collectivité est à l'heure d'aujourd'hui toujours dans une situation de non-respect des dispositions légales du Code des transports puisqu'elle ne permet pas à toutes les personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond de la CMU (Couverture maladie universelle) de bénéficier d'une réduction tarifaire de 50 % sur leur titre de transport ou d'une aide équivalente quel que soit leur lieu de résidence. À ce jour, seuls les bénéficiaires de la CMU peuvent obtenir une réduction de 50 % sur les seules Tickartes de 10 voyages. Or, si la situation des demandeurs d'emplois et des demandeurs d'asile trouve une réponse, par ailleurs, via l'attribution d'une gratuité, les dispositions en vigueur au sein de notre réseau de transport excluent de fait un public devant pourtant en bénéficier, à savoir notamment les bénéficiaires de l'aide médicale de l'État. Il s'agit souvent de déboutés du droit d'asile ou de sans-papiers. Certes, la tarification solidaire telle qu'elle est projetée apportera un vrai progrès social. Nous en convenons et nous nous en félicitons. Certes, elle est désormais

annoncée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, soit dans moins d'un an. Quelle assurance a-t-on désormais de l'avoir enfin mise en œuvre à l'échéance prévue après de multiples reports du fait de l'Arlésienne de la billettique ? De plus, que de temps perdu pour ces publics pour lesquels nous aurions pu imaginer des solutions transitoires. La démarche d'élaboration d'une tarification solidaire ayant démarré en 2011, nous vous avons déjà alerté sur ce sujet à plusieurs reprises par courrier notamment.

Alors, Monsieur le Président, il nous semble nécessaire que, dans l'attente de la mise en place effective de la tarification solidaire, et afin de se prémunir d'un nouveau retard éventuel, la Métropole adopte des mesures transitoires pour les publics à ce jour exclus du spectre des dispositifs en vigueur, ceci dans l'optique conjuguée d'une attention portée à leur grande vulnérabilité, et tout simplement d'un respect de nos obligations légales. Nous vous rappelons qu'à ce jour, ce sont les CCAS (Centre communal d'action sociale) des communes qui, très souvent, pallient cette carence de la Métropole sur leur budget de fonctionnement. Si cette mesure a probablement un certain coût qui demande toutefois à être précisé, nous rappelons qu'elle relève d'une obligation légale, et que ce coût peut tout aussi bien faire partie du contentieux avec THALÈS dans le cadre du marché de la billettique, sa responsabilité étant majeure dans le report de la mise en œuvre de la tarification solidaire. Je vous remercie de votre attention et de votre bienveillance sur ce dossier.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame BEAULIEU.

**Mme Léna BEAULIEU** : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de l'augmentation annuelle contractualisée à 3 % avec le délégataire, nous souhaitons, une nouvelle fois, exprimer notre désaccord sur le nouveau tarif proposé à partir du 1<sup>er</sup> août. L'augmentation des tarifs va, à notre avis, à l'encontre des objectifs affichés par Bordeaux Métropole de favoriser les transports collectifs sur l'agglomération pour que les habitants de nos communes abandonnent leur voiture pour d'autres modes de transport, et ainsi favoriser une meilleure circulation, un air plus respirable, et agir concrètement contre le dérèglement climatique.

Aussi, sommes-nous surpris de voir dans les nouveaux tarifs proposés que l'offre V3 augmente de 6,25 % à 10 % pour les abonnements à la semaine et à l'année. Alors que nous voulons développer et populariser cette offre dans notre agglomération, cette augmentation apparaît plus comme un frein qu'une invitation à prendre le vélo.

Enfin, nous souhaiterions redire ici que plutôt qu'une augmentation régulière des tarifs de transport, nous privilégions pour notre part la gratuité des transports mise en place dans de plus en plus d'agglomérations. Dunkerque, agglomération de 200 000 habitants, osera la gratuité sur l'ensemble de son réseau à partir du 1<sup>er</sup> septembre, et Paris y réfléchit. Ce serait un engagement fort dans la bataille que nous devons mener pour l'écologie, un engagement qui nous obligera à être ambitieux et à anticiper beaucoup plus en termes de moyens de transports publics collectifs. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui pour répondre à Monsieur TOURNERIE, certes le chiffre que nous obtiendrons de 36 % de taux de couverture sur cette année 2018 est bon, mais

rappelons quand même qu'il est de 46 % à Strasbourg, 55 % à Lyon, que nous en sommes très loin, et que nous avons signé un contrat avec le délégataire où le taux doit être de 44 à la fin du contrat, c'est-à-dire le 31 décembre 2022. Et chaque somme supplémentaire permet de répondre à des demandes des communes qui veulent une amélioration du réseau comme c'est le cas dans les réunions sectorielles tous les ans.

Je veux dire aussi que les discussions sont en cours avec les Girondins de Bordeaux pour la desserte du Stade Matmut Atlantique de façon à pouvoir conventionner avec eux pour qu'effectivement il puisse y avoir une meilleure répartition et que les discussions sont entamées aussi avec l'ARENA.

On va mettre en place la demande qui a été faite du Pass gratuit un mois pour les nouveaux arrivants. C'est un sujet sur lequel on travaille également. Cela permettrait de les inciter effectivement à venir aux transports collectifs.

Je rappelle que cette augmentation de 3 % s'accompagne aussi d'améliorations. Dans quelques mois, nous allons livrer l'extension du tramway sur Villenave-d'Ornon avec un réseau associé autour. Il y a certes une augmentation de tarifs, mais il y a aussi des améliorations.

Enfin, pour répondre à Madame CASSOU-SCHOTTE, nous allons mettre en place cette tarification solidaire. On pense que les délais sont maintenant atteints. Les premières inscriptions, je l'ai dit, pourront se faire au mois d'octobre. Nous sommes au mois de juillet, le temps que nous lancions une délibération avec des mesures transitoires, nous serions totalement hors délai par rapport à la tarification solidaire qui va se mettre en place.

Et je l'ai dit tout à l'heure, il ne faut pas non plus négliger que pendant ce temps-là, nous avons été assez larges puisque nous avons prolongé pour un délai d'un an toutes les tarifications gratuites alors que normalement, il fallait les renouveler tous les 3 mois. Cela a eu un effet parce que les associations ont communiqué, vous avez communiqué, la presse a communiqué. Cela veut dire qu'aujourd'hui, les bénéficiaires ont été multipliés par 2, et ce n'est pas non plus insignifiant. C'est très bien parce qu'ils ont accès au transport avec une carte d'abonnement, mais c'est 60 000 personnes qui ont pu en bénéficier. C'est 30 000 de plus que ce qui était le cas quand nous avons lancé cette tarification en 2014.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Madame FAORO**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE**

**M. Jean-François ÉGRON** : Patrick BOBET : Budget supplémentaire exercice 2018 – Examen – Décision – Adoption

**M. BOBET****(n°30) Budget supplémentaire exercice 2018 - Examen - Décision - Adoption****M. Patrick BOBET** présente le rapport.**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite s'exprimer sur ce Budget supplémentaire ? **Madame MELLIER**.

**Mme Claude MELLIER** : Chers collègues, ce Budget supplémentaire n'appelle pas de commentaire particulier sur les opérations financées. Nous sommes satisfaits que, cette année, les résultats de l'exercice ne soient pas entièrement consacrés au désendettement. Les besoins sont suffisamment importants pour y consacrer toutes les ressources disponibles, y compris celles du recours à la dette. Mais ce Budget supplémentaire est aussi l'occasion de revenir sur l'actualité des finances locales. En effet, alors que nous étions, il y a quelques semaines, les seuls dans cette assemblée à nous opposer à la logique de contractualisation imposée par l'État, nous avons lu avec satisfaction que la Région et le Département s'élevaient contre cette logique, même si la Région l'a finalement votée. La méthode du Gouvernement choque même ceux qui trouvaient hier justifiées les baisses de dotation brutales de la part de l'État.

Nous faisons cependant le même constat que **Monsieur GLEYZE** lorsqu'il dénonce les dépenses non assumées par l'État qui retombent sur les budgets des collectivités. Rien qu'à la Métropole, nous pouvons citer la gestion du risque inondation, la politique de la ville, le financement des piscines et l'accueil des réfugiés dans la liste des actions que nous finançons alors qu'elles relèvent de la compétence de l'État. C'est une des raisons pour lesquelles nous nous sommes opposés à la contractualisation. Nous regrettons simplement que les protestations émises au Département et à la Région n'aient pas trouvé ici le même écho. Il faudra pourtant bien, si nous voulons faire face aux besoins de financement des prochaines années, trouver une autre logique budgétaire pour les collectivités locales.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je ne vais pas rouvrir le débat sur cette question de la contractualisation. La Région signe à contrecœur, mais signe. Je rappelle que près de 80 % des collectivités concernées ont également signé.

Qui est contre le Budget supplémentaire ? **Monsieur JAY**. Qui s'abstient ? Personne d'autre.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur JAY**

**M. EGRON****(n°52) Conduite d'opération des projets de groupes scolaires pour le compte de la ville de Bordeaux - modalités de remboursement - Décision - Autorisation****M. le Président Alain JUPPÉ** : **Monsieur ÉGRON**, on me dit que la 52 est regroupée.**M. Jean-François ÉGRON** : Tout à fait.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il faut quand même la voter. Elle n'a pas été votée dans les délibérations dégroupées. 52, adoption sans débat. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On continue.

**M. Jean-François ÉGRON** : 57 : Ajustements d'effectifs – Décision – Autorisation. Je vous présente le rapport.

**M. EGRON**

**(n°57) Ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation**

**M. Jean-François EGRON** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. C'est le groupe des Verts qui a demandé à dégroupier la délibération. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons effectivement souhaité dégroupier cette délibération pour évoquer la question de l'expérimentation des espaces temporaires d'insertion (ETI). En effet, cette présente délibération acte la création de 3 postes afin d'enclencher la démarche et de mettre en œuvre les orientations définies lors d'un rapport en Bureau le 26 octobre 2017, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Les conditions de vie des populations Roms présentes sur notre territoire demeurent à ce jour toujours aussi déplorables et indignes. Leur mise à l'abri et leur insertion doivent constituer une de nos priorités, les occupations illégales constituant désormais une réalité durable à laquelle les communes peinent à trouver des solutions acceptables et pérennes. Face à cette réalité, la réflexion métropolitaine avance, certes, mais à pas de tortue. Nous rappelons que la mise en œuvre d'une expérimentation de ces ETI fait partie de la candidature de Bordeaux Métropole au plan quinquennal pour le logement d'abord dans le cadre d'une délibération adoptée à la quasi-unanimité au Conseil Métropole du 16 février 2018. Pour l'heure, l'impact de ces squats, en termes de scolarisation des enfants, d'accompagnement social notamment, est supporté principalement par 3 communes de la Métropole sans que cela permette d'entrevoir des solutions durables dans la mesure où toute évacuation engendre inévitablement de nouveaux squats dans la commune voisine. La politique de la patate chaude. Ces 3 communes sont également à ce jour les seules véritablement engagées dans la démarche

métropolitaine d'expérimentation du processus de résorption de camps de Roms par les ETI, la plus avancée étant la Ville de Bègles avec un projet en phase pré-opérationnelle. Est-il utile de rappeler que cette problématique étant d'ampleur métropolitaine, chaque commune doit prendre sa part dans l'accueil de ces populations tout en tenant compte des situations sociales locales, bien évidemment, à savoir un pourcentage de logement social, par exemple ?

La palette des possibilités pour contribuer à hauteur des moyens de chacun est large. L'intégration directe dans le logement diffus, par exemple, la mise à disposition de foncier pour des logements temporaires, l'expérimentation d'espaces temporaires d'insertion selon la taille de la commune et ses capacités, la mise à disposition de logements appartenant à la ville pour accompagner ces familles dans le logement. Quels outils, quel levier entendez-vous initier, Monsieur le Président, pour inscrire, inviter, peut-être contraindre toutes les communes dans cette démarche métropolitaine de solidarité ? Cette question, cette problématique de l'accueil des populations Roms qui s'élèvent quand même aujourd'hui à quasi 900 personnes, c'est une affaire métropolitaine qui doit engager toutes les communes, et pas seulement quelques-unes d'entre elles qui accueillent effectivement de façon contrainte, il faut le dire, mais qui accueillent et qui se voient conduites à répondre à des besoins qui ne sont pas de leur compétence et qui, quelquefois, excèdent leurs capacités et leurs moyens.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur ÉGRON, même si cela ne porte pas sur les ajustements d'effectifs, à proprement parler.

**M. Jean-François EGRON** : Non, je veux juste préciser les postes qui sont aujourd'hui engagés et qui prouvent bien la volonté d'avancer sur ce sujet. Donc, un premier qui fait l'objet d'un recrutement cette année pour l'ingénierie et la création des sites et les deux autres qui seront effectifs au moment où les sites eux-mêmes seront effectifs.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Sur la question soulevée par Madame CASSOU-SCHOTTE, cela fait longtemps que nous y réfléchissons. Monsieur TOUZEAU a fait un travail de prospection auprès de toutes les communes de la Métropole avec des succès divers. En accord avec Alain ANZIANI, j'ai demandé maintenant que l'on me propose un système de bonus, d'incitation financière, pour les communes qui sont prêtes à faire un effort. Donc, on verra si cela s'impute sur les CODEV (Contrat de développement) ou d'une autre manière de façon à ce que la solidarité ne soit pas simplement déclarative.

Sur la délibération 57, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur JAY**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On continue.

**M. EGRON**

**(n°63) Délibération relative à la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) constitué de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du Complément indemnitaire annuel (CIA) - Décision - Autorisation**

**M. Jean-François EGRON** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Vice-Président. Je voudrais saluer l'énorme travail qui a été fait sous votre responsabilité par la Direction Générale des Services et les services compétents. Je crois que c'est une dizaine de réunions intersyndicales au total qui ont eu lieu depuis un an pratiquement, depuis septembre 2017, et un effort budgétaire très significatif a été fait.

S'agissant de la Ville de Bordeaux, le chiffre n'est plus 450 000 euros, mais à l'initiative de Nicolas FLORIAN qui a poursuivi la discussion avec les organisations syndicales, nous avons encore amélioré notre offre, et on arrive à 900 000 euros d'efforts financiers supplémentaires. Il y a un moment où il faut s'arrêter.

Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit tout à l'heure notre Vice-Président chargé des finances, mais nos finances ne sont pas indéfiniment extensibles. Je crois que le travail qui a été fait est tout à fait raisonnable. Je serais même tenté de dire généreux par rapport à ce que l'on voit dans beaucoup d'autres collectivités qui ont fait cette réforme à coûts budgétaires constants, sans rallonger les crédits nécessaires.

Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Monsieur PADIE.

**M. Jacques PADIE** : Je vous remercie. Monsieur le Président, mes chers collègues, après la mobilisation de nos agents lors du dernier Conseil, il semble qu'aucun accord entre les partenaires sociaux et l'administration de la Métropole n'ait été trouvé. Vous nous proposez aujourd'hui d'entériner à marche forcée le dispositif RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les agents de notre institution malgré l'opposition de la majorité des organisations syndicales lors du dernier Comité technique. Nous ne pouvons cautionner un tel passage en force alors que les dispositions légales vous laissent le temps de la concertation, certaines communes métropolitaines n'ayant pas encore délibéré sur le sujet. D'ailleurs, l'obligation de renoncer au régime indemnitaire de grade ne semble pas obligatoire si l'on considère les négociations en cours au Conseil départemental. Nous le répétons, ce RIFSEEP permet d'ouvrir, là encore, une brèche dans le statut de la Fonction publique en y intégrant la notion de mérite et de prime liée à ce dernier, versée en fonction du travail effectivement réalisé et d'un état de service fait selon les mots employés dans le rapport qui nous est proposé aujourd'hui. Nous ne pouvons valider ni la forme de la concertation avec les agents, ni le fond de cette réforme indemnitaire. Aussi, nous voterons contre cette mise en application du RIFSEEP sur Bordeaux Métropole. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Nous venons d'entendre un nouveau concept de la marche forcée. 10 mois de négociations depuis septembre 2017, j'ai dit tout à l'heure, c'est une quinzaine de réunions intersyndicales et c'est ce que l'on appelle une marche forcée ? Il ne faut pas plaisanter. La concertation a eu lieu. Elle a été très approfondie, et je le répète, la concertation ne consiste pas à considérer qu'il n'y a pas concertation si on n'a pas satisfaction intégrale sur ce que l'on demande.

Par ailleurs, les textes sont formels : on ne peut pas s'en tenir à prendre en compte le déroulement automatique de carrière, c'est-à-dire la notion de grade, et il faut que la notion de fonction puisse être intégrée. Ce qui a été fait. Donc, je ne vais pas m'attarder

davantage et renouveler ce que j'ai dit sur le travail qui a été fait par Monsieur ÉGRON et les services. Je pense qu'il est vraiment équilibré et juste. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, je pense qu'il ne faut pas que l'on se méprenne sur les propos. Il n'est pas question de ne pas prendre en compte en effet les réunions de concertation qui ont eu lieu, mais de prendre en compte sur quoi elles aboutissaient. J'ai discuté ce matin avec des syndicalistes que Jean-François ÉGRON et d'autres ont rencontrés, et qui me disaient : « Mais nous, il n'est pas question de débattre de l'argent ». « Il y en aurait moins, ce ne serait pas un problème » me disaient-ils.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bon, eh bien on signe tout de suite avec Monsieur ÉGRON.

**M. Max GUICHARD** : Attendez, non, non, je leur ai répondu « Qu'est-ce que vous me dites là ? ». Ils ont répliqué « Non, c'est l'organisation qui ne nous va pas », et c'est pour cela qu'en effet, certainement, les discussions sont longues parce qu'il y a de votre côté une appréciation économique, c'est-à-dire que vous n'entendez pas. Vous n'entendez pas. Vous n'avez pas la même vision de ce que demande l'autre. Voilà, c'est ce que j'ai ressenti ce matin de manière très forte.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Merci. Monsieur ÉGRON, vous voulez rajouter quelque chose ?

**M. Jean-François EGRON** : Oui très rapidement, une dernière chose, c'est que nous avons déjà un premier budget, et je pense qu'il sera complété, dans la mesure des possibilités, de ce que pourra « accorder » Patrick BOBET. C'est une clause de revoyure au travers d'un Comité de suivi qui associe les organisations syndicales. Un autre aspect de ce qui a été soulevé par ces organisations est la notion d'expérience. Donc, il y a un certain nombre de sujets qui pourront être débattus dans le cadre de ce Comité de suivi, mais je le répète, le dialogue a été le plus large et le plus serein possible, en signalant d'ailleurs que deux organisations ont accepté ce processus.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Contre ? Abstention ? Merci. Le dossier est adopté.

#### **Majorité**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On continue. Monsieur ÉGRON. C'est la 64.

**M. EGRON**

(n°64) Prévention et lutte contre les discriminations - Promotion de l'égalité femmes/hommes - Quinzaine de l'égalité, diversité et citoyenneté - Appel à projets - Subvention - Décision - Autorisation

**M. Jean-François EGRON** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur JAY a demandé le dégroupement.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons pas voter cette délibération en l'état puisque toutes les subventions sont groupées. Parmi les 22 projets, nous approuvons ceux liés au handicap comme à l'égalité filles/garçons. Nous ne pouvons pas soutenir la subvention à la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) dont l'action partisane devrait l'exclure des aides publiques. L'action doit être neutre. La LICRA a attaqué en justice le Maire de Béziers et a été déboutée. Elle a également publié des articles injurieux et mensongers contre cet élu de la République qui fait face avec beaucoup de courage, de générosité, de dévouement aux conséquences de l'invasion migratoire à Béziers. Cette association a un antiracisme intermittent, comme la myopie bordelaise décrite par MAURIAC. Elle nie le racisme anti-européens, anti-asiatiques, anti-chrétiens, etc. Elle ne devrait pas être subventionnée tant que cette myopie ne sera pas corrigée.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il vaut mieux ne pas ouvrir le débat. Qui est contre ? Donc, Monsieur JAY, sinon, tout le monde approuve cette délibération et le travail qui a été fait sur cette égalité qui doit progresser encore.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur JAY**

Ensuite.

**M. Jean-François ÉGRON** : Monsieur RAYNAL : soutien financier aux groupes scolaires communaux hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain – Décision – Autorisation

**M. RAYNAL**

(n°65) Soutien financier aux groupes scolaires communaux hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain - Décision - Autorisation

**M. Franck RAYNAL** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur PUYOBRAU, Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, juste un petit point Monsieur le Président. Je regrette que le règlement d'intervention ne stipule que la création de classes nouvelles et occulte finalement les dispositifs qui permettent aussi de créer des espaces nouveaux type bibliothèque, type réfectoire, type salle de multi-activités, style accueil périscolaire. Je trouve un peu dommage que cela soit aussi restrictif. Et je demande qu'il y ait peut-être une réflexion à l'avenir pour aller un peu au-delà.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Monsieur le Président, chers collègues, Léna BEAULIEU a parlé tout à l'heure des compétences de l'État dont les dépenses incombent à présent aux collectivités locales. On peut aussi parler des décisions de l'État dont les conséquences financières retombent sur elles. C'est le cas dans l'Éducation Nationale avec hier la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des temps d'activité périscolaire, et aujourd'hui, avec le dédoublement des classes CP (Cours préparatoire) et CE1 (Cours élémentaire) dans les écoles classées en REP (Réseau d'éducation prioritaire).

Dans les deux cas, ce sont de bonnes mesures, mais dans les deux cas, les conséquences financières en termes d'organisation ne sont pas neutres pour nos communes, et maintenant pour la Métropole. Ainsi, l'étude de l'A'Urba (Agence d'urbanisme Aquitaine) chiffre à 270 le besoin de nouvelles classes en 2018 sur l'agglomération pour finir de mettre en œuvre le dédoublement dans les écoles REP. Ces besoins doivent être satisfaits, c'est une évidence, mais ils doivent l'être sans empiéter sur les locaux annexes qui continuent d'être nécessaires aux besoins périscolaires, à la restauration, etc. Cela demande donc de forts investissements. La réévaluation conséquente du règlement d'intervention de la Métropole est donc une très bonne chose. Il faut que ces sommes puissent être débloquées rapidement pour les besoins communaux. Cela est d'autant plus précieux que les équipes éducatives sont souvent mises à rude épreuve. Le dédoublement des classes de CP s'est, en effet, souvent réalisé au détriment d'un dispositif « plus de maîtres que de classes » sur lequel les enseignants s'appuyaient beaucoup et les postes liés au RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) sont trop souvent manquants. Bref, au-delà des effets d'annonce, il faut que l'Éducation Nationale redevienne une priorité budgétaire au plan national. Ceci étant dit, nous voterons pour cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur JOANDET.

**M. Franck JOANDET** : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons cette délibération, mais nous souhaitons faire quelques remarques.

Comme nous pouvions nous y attendre, l'étude de l'A'Urba sur les perspectives des besoins d'équipements scolaires dresse un état des lieux qui est particulièrement anxiogène pour nos budgets locaux, 400 classes à créer, et des besoins très forts exprimés également en termes de locaux annexes. Cela augure d'un programme d'investissement particulièrement chargé pour les années à venir. Entre le constat qui est dressé par l'A'Urba et l'enveloppe allouée, on peut raisonnablement penser que les comptes n'y seront pas, même si cette enveloppe a été doublée, passant de 8 millions d'euros initialement prévus à 16 millions. Et pourtant la délibération ne mentionne à aucun moment le chiffre

correspondant à l'enveloppe potentiellement nécessaire pour répondre intégralement aux besoins des communes. C'est dommage pour l'information objective des élus métropolitains.

La priorisation des dossiers financiers qui a été évoquée en commission nous inquiète et doit, en tout état de cause, répondre à des critères objectifs, clairs et préalablement définis. Nous regrettons également de ne pas avoir eu connaissance de l'intégralité de l'étude prospective pourtant commandée par la Métropole, et ce, d'autant plus que la réalisation d'une étude à l'échelle métropolitaine présente l'intérêt majeur d'inciter, par l'objectivation géographique des besoins, à la recherche des solutions de niveau intercommunal dont on peut constater que, pour l'instant, elles sont quand même très difficiles à faire émerger.

Nous souhaitons enfin refaire les mêmes remarques que celles apportées en 2015 et 2017 concernant le soutien aux groupes scolaires hors et dans les opérations d'aménagement puisque les mêmes critères régissent les délibérations d'aujourd'hui. Ces critères demeurent relativement peu engageants. L'objectif minimal requis en termes de performance énergétique se résume à la réglementation en vigueur. Dès lors est-ce que l'on peut véritablement parler d'un critère ?

Concernant la mutualisation des locaux, il ne s'agit que d'un souhait exprimé. Il est, par ailleurs, regrettable que n'ait pas été intégré dans les conditions de financement le fait de penser dès la phase de programmation des possibilités d'évolution et de flexibilité de ces constructions afin de rendre ces bâtiments adaptables aux évolutions démographiques urbaines et sociétales. Cela nous semble un enjeu majeur.

Enfin, aucun critère de développement durable, même de bon sens, n'y est affirmé. Accessibilité dudit équipement à pied ou en transport en commun, cuisine permettant la liaison chaude ou cuisine sur place ou *a minima* une évolutivité le permettant à terme. Ce cahier de charges nous paraît quelque peu timoré, c'est d'autant plus regrettable que nous avons là un levier important pour nous inscrire dans l'ambition affichée, par ailleurs, d'une Métropole à énergie positive en 2050. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pas d'autres demandes de parole ? Monsieur RAYNAL.

**Franck RAYNAL** : Oui, quelques éléments pour répondre à Monsieur PUYOBRAU sur les locaux annexes. Le but de ce règlement n'est pas de rattraper tout le retard qui a pu être pris dans certaines communes, mais de pouvoir véritablement accompagner les évolutions démographiques ou les dédoublements des classes puisqu'il est fait expressément référence aux objectifs nationaux de dédoublement de classes dans les zones REP ou REP+.

Deuxièmement, en commission – ce que Monsieur JOANDET dit -il a été demandé quelle serait la masse financière qui, potentiellement, serait mobilisable. C'est vrai que je ne l'ai pas indiqué, mais cela figure dans le projet de délibération. Le PPI (Programme pluriannuel d'investissement) est mobilisable à hauteur de 16 millions d'euros dans un premier temps. Il est expressément dit que c'est une première temporalité. Donc, cela pourra se poursuivre au vu des montants maximum qui sont mentionnés - 2,5 millions par groupe scolaire – si on table sur 400 classes et à peu près 30 groupes scolaires, on peut faire un calcul un peu rapide, mais cela voudrait dire que d'ici 2026, on pourrait avoir à mobiliser l'équivalent de 30 groupes scolaires, multipliés par 2,5 millions d'euros, c'est-à-dire 75 millions d'euros, ce

qui serait un maximum. Ce qui donne une idée de l'ordre de grandeur maximum que la Métropole pourrait avoir à consacrer si l'étude A'Urba était confirmée.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Mais là, nous sommes devant un exemple caricatural du toujours plus. Je vous rappelle que l'on n'est pas dans la compétence de la Métropole. On a décidé de faire un geste de solidarité vis-à-vis des communes en engageant un processus, et en prenant en compte les constructions de locaux, les extensions liées à une croissance des effectifs. Maintenant, on nous dit : « Même quand les effectifs n'augmentent pas, et qu'il s'agit d'un dédoublement de classe, il faut que la Métropole intervienne ». On va voir en fonction des possibilités que nous aurons demain ou après-demain, en fonction aussi du planning de l'Éducation Nationale. Je ne suis pas sûr que tous les postes seront absolument disponibles pour parachever le dédoublement de toutes les classes qui doivent l'être. Attendons un petit peu avant de dépenser encore plus et toujours plus.

C'est pourquoi je mets aux voix la délibération telle qu'elle existe. Contre ? Abstention ? Merci.

### Unanimité

**M. Jean-François ÉGRON** : **Clément ROSSIGNOL-PUECH** : « Bruges – Le Bouscat – Ligne verte – Corridor de biodiversité et parcours piétons / cyclistes de la place Ravezies à l'avenue de la Libération au Bouscat – Décision – Autorisation »

#### **M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°77) Bruges - Le Bouscat - Ligne Verte - Corridor de biodiversité et parcours piétons / cyclistes, de la place Ravezies à l'avenue de la Libération au Bouscat- Décision - Autorisation**

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : **Monsieur JAY** a demandé le dégroupement. Contre le vélo ou contre la biodiversité ? Les deux peut-être.

**François JAY** : C'est la surprise. Voilà une bonne idée inspirée de la Coulée verte René-Dumont à Paris ou de la High line de New York avec une petite différence puisqu'à Manhattan comme à Paris, ces parcs linéaires sont en plein centre, ce qui en fait des lieux de promenade très prisés. Ils permettent de s'extraire de zones urbaines très denses, et se trouvent donc au plus près des utilisateurs. Ceux-ci y viennent à pied ou par le métro ou le bus. Dans le cas de Ravezies Le Bouscat, il s'agit d'une zone qui n'est pas d'habitat dense, et qui n'est finalement pas très éloignée de l'extérieur de la ville. L'attrait est moindre, le succès pourrait s'en ressentir. L'accès pour les piétons pourrait augmenter la circulation automobile. Comme le coût de l'investissement est élevé, et que le coût de l'entretien le sera aussi sans aucune recette nouvelle, nous ne voterons pas cette dépense. Nous militons pour un choc de la baisse de la dépense publique cher à **Madame CALMELS**.

Une ligne verte, pourquoi pas, et pourquoi pas des jardins suspendus sur la Garonne en utilisant la passerelle Eiffel ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Et gratuit naturellement. Cela ne coûtera rien.

**M. François JAY** : Ah ! Cela coûtera ! Pas si on fait un passage sans moteur avec des jardins et des commerces pour, justement, générer des recettes nouvelles, et ainsi couvrir l'entretien. Ce serait assez original par rapport aux deux autres belles lignes vertes, celles de Paris et de New-York, une attraction de plus pour notre Métropole.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Vous savez combien il y a de trains qui passent sur le pont de chemin de fer à côté de la passerelle Eiffel tous les jours ? Cela fera fuir les petits oiseaux et peut-être même les promeneurs.

Bien. Sur cette proposition, vote contre ? **Monsieur GUICHARD**.

**M. Max GUICHARD** : Pour avoir une cohérence avec le précédent Conseil, nous nous abstenons même s'il y a capacité de réversibilité de cette voie verte, mais qui était au départ une voie de chemin de fer. Donc, abstention. Je pourrais dire « Abstention positive ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est intéressant. Il n'y a pas d'autres votes à signaler ? Merci.

#### **Majorité**

**Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Contre : Monsieur JAY**

**M. Jean-François ÉGRON** : **Anne-Lise JACQUET** : présentation du RAD – Rapport annuel du délégataire – 2017. C'est une information.

**Mme JACQUET**

**(n°85) Présentation du RAD 2017 (Rapport annuel du délégataire) - Information**

**Mme Anne-Lise JACQUET** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Qui souhaite intervenir là-dessus ? Je ne sais pas qui avait demandé le dégroupement ? **Monsieur JAY** toujours ? Non ? Vous ne dégrouperez plus ? Parfait, merci.

Il n'y a pas de vote. C'est une information.

#### **Communication effectuée**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Dossier suivant.

**M. Jean-François ÉGRON** : **Madame Anne-Lise JACQUET** également : « Délégation de service public assainissement collectif ». Il s'agit du choix du futur délégataire des services publics de l'assainissement collectifs des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines – Période 2019-2025 – Indemnisation du candidat non retenu – Décision – Autorisation

**Mme JACQUET**

**(n°87) Délégation de service public assainissement collectif - Choix du futur délégataire des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines - Période 2019-2025 - Indemnisation du candidat non retenu - Décision - Autorisation**

**Mme Anne-Lise JACQUET** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Un mot de complément ; cette consultation a abouti à ce que nous recevions deux offres de qualité émanant de deux grandes entreprises, spécialistes du secteur avec, dans chacun des cas, de nombreuses innovations techniques et de nombreuses prestations complémentaires. Par ailleurs, la concurrence a eu un effet bénéfique, c'est que le chiffre d'affaires global sur la durée de la délégation est sensiblement inférieur à ce que nous avons prévu. C'est donc une économie intéressante pour la Métropole. L'analyse des offres a été faite par les services techniques avec une aide à maîtrise d'ouvrage extérieure, et cette analyse a abouti à un classement des deux offres, une offre mieux-disante que l'autre sur un certain nombre de critères. Comme chacun sait, les élus qui ont été partie prenante à cette négociation ou en tout cas à cet examen, ont eu une position divergente.

Pour m'assurer de la régularité de la procédure, j'ai demandé à l'Inspecteur général d'établir un rapport qu'il a fait très rapidement, après une étude très approfondie et très rigoureuse, et de ce rapport, il ressort qu'il n'y a aucune raison de mettre en cause cette procédure et la proposition qui a été faite pour l'entreprise la mieux-disante. C'est la raison pour laquelle j'ai retenu cette proposition qui vous est présentée aujourd'hui.

Qui est-ce qui souhaite s'exprimer ? **Monsieur GUICHARD**.

**M. Max GUICHARD** : Nous allons faire une intervention à deux voix.

En préambule, je veux replacer le sujet de ce dossier dans son contexte initial. En effet, lors de l'attribution de cette DSP (Délégation du service public) en 1993 où mon collègue **Jean-Claude FEUGAS** était présent, à La Lyonnaise des eaux, le Groupe Communiste avait été le seul de l'Assemblée à dénoncer ce choix qui allait devenir une véritable rente pour le délégataire sur la durée du contrat et de ses conditions. À cette époque, nous avons avancé et défendu la proposition que ce service d'assainissement soit géré par la CUB en régie directe. Dans la précédente mandature, le Président d'alors avait envisagé la mise en œuvre de cette gestion en régie, et notre groupe avait soutenu ce choix politique. Les élections de 2014 ont modifié les rapports de force dans notre assemblée, et la Droite devenue majoritaire a donc validé le choix de privilégier le secteur privé. Notre groupe s'est donc opposé à cette décision politique. Un nouveau contrat a été élaboré pour une DSP portant sur la période 2019-2025. Notre groupe a pu participer aux travaux du Comité de suivi dans son analyse, en lien avec les deux rencontres entre les représentants de la

Métropole et les candidats SUEZ et VÉOLIA. Notre base formelle de réflexion étant la recherche de la meilleure délégation de service public pour les usagers et la préoccupation des intérêts qualitatifs et financiers pour la Métropole et leurs impacts sur les usagers, notre groupe ne fera pas de commentaire sur le fond de ce dossier, évitant ainsi toute relance de polémique sur le choix final. Celui-ci a été validé par le rapport de l'Inspecteur général, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, que je remercie pour son travail parce qu'il n'a pas fait que contrôler si le choix était juste, il a donné aussi des indications de travail que, je pense, il ne faudra pas mettre de côté notamment sur la responsabilité des élus. Avec des remarques justifiées, notamment sur le rôle politique des élus. Elles devront être prises en compte afin que dans les futures négociations de DSP, la sérénité des débats soit assurée avec la volonté d'une symbiose entre élus, fonctionnaires du service, et assistance extérieure AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage). C'est dans cet esprit que nous sommes favorables à participer au groupe de travail qui œuvrera en ce sens. Nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Une précision à la suite de ce que vient de dire Max GUICHARD : j'ai, en effet, proposé au Bureau qui l'a d'ailleurs validé hier, la mise en place d'un groupe de travail composé paritairement d'élus représentant l'ensemble des groupes de notre assemblée et de responsables administratifs des différents secteurs concernés, sous la présidence d'une personnalité indépendante. Pour quoi faire ? La quasi-totalité des DSP que nous avons mises en œuvre depuis quelques années, se sont déroulées dans de très bonnes conditions, et avec un dialogue constructif entre les services et les élus. Madame Anne WALRYCK, par exemple, qui a animé deux de ces délégations de service public sur les réseaux de chaleur, peut porter témoignage que les choses se sont bien passées. Dans le cadre de cette délégation, cela s'est moins bien passé. Je ne veux pas entrer dans la polémique non plus, mais il est indispensable de bien fixer aujourd'hui, demain exactement, le rôle des élus, la façon dont ils sont associés à la discussion, à la négociation, à la collecte de l'information et le rôle des services. C'est l'objet de ce groupe de travail qui nous remettra un rapport d'ici la fin de l'année, et à ce moment-là, cela nous servira de feuille de route dans les prochaines DSP. Voilà la précision que je voulais apporter.

Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom du groupe de façon rapide. Pareil, on ne va pas refaire le débat, et refaire le match. Simplement pour rappeler qu'en 2011 nous n'avions pas voté favorablement pour la nouvelle DSP puisque notre position, et je pense que c'était la bonne, c'était de passer l'assainissement en régie. Chose que nous aurions pu faire. Nous aurions pu prolonger d'un an jusqu'en 2013 de façon à nous donner le temps. Cela n'a pas été le cas. Il y a eu, évidemment, ce projet de passage de l'eau en régie en 2019, chose que j'avais un peu qualifiée de *Canada dry*. En fait, ce qui devait se passer est arrivé. C'est qu'évidemment, c'est la démocratie, la majorité a changé, et Monsieur le Président, vous mettez en œuvre votre politique, et on ne peut pas vous le reprocher. Donc, aujourd'hui, il y a une nouvelle DSP qui a été lancée. Un choix a été fait. Moi, je pense que VÉOLIA ou LYONNAISE sont tout à fait capables, bien sûr, d'assumer cette charge, ils en ont tout à fait la compétence, mais nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Et, en fait, le véritable enjeu, c'est le renouvellement de la concession en 2022 concernant l'eau. L'enjeu, c'est là, et – à toute chose malheur est bon - peut-être qu'en fait, cette concurrence qui est là sera tout à fait profitable pour la relance du contrat d'eau parce que l'on sent bien que là, il y aura une vraie bataille, et que, on l'a bien démontré avec les transports, en tout cas, nul ne doit être

assis à vie dans sa délégation. Si on est dans le principe de la DSP qui est celui de la concurrence, il faut que cette concurrence joue à fond. J'espère que cela sera profitable pour Bordeaux Métropole et pour les consommateurs, usagers de l'eau et du service public. En tout cas, notre choix, nous, est clair : on souhaite un jour un passage en régie de l'eau et de l'assainissement. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur ANZIANI.

**M. Alain ANZIANI** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe socialiste s'est toujours prononcé pour la régie. Il l'a fait lors de la dernière mandature. Il l'a fait lors des deux débats sur les délibérations qui ont occupé nos séances, le 10 juillet 2015 et le 17 mars 2017, à chaque fois, nous avons voté contre le principe d'une Délégation de Service Public. Mais la démocratie est la démocratie. Donc, nous prenons acte évidemment que la majorité de l'assemblée s'était prononcée pour une Délégation de Service Public, et il n'est pas question pour nous de remettre en cause, ni d'ailleurs de reprendre la discussion qui avait été fournie à ces deux occasions. Mais puisque nous nous sommes opposés au principe de la délégation aujourd'hui, nous n'allons pas choisir le délégataire. Et donc, nous nous abstenons. J'ajoute que je partage tout à fait ce qui a été dit tout à l'heure, ce que vous avez dit, Monsieur le Président, on a besoin de clarifier la procédure. Donc, la nomination de l'Inspection générale a été une très bonne chose. La mise en place d'un groupe de travail sera tout à fait utile. Il y a plusieurs points et notamment le rôle des élus. Quelle est la responsabilité des élus ? Nous savons qu'il y a un débat juridique sur cette question. C'est à nous de trancher. Donc, nous allons pouvoir y parvenir. Et puis, je voudrais dire aussi qu'il y a peut-être un autre point à regarder, c'est la composition de la commission. Est-ce que la commission doit toujours être la même ? Ou est-ce que les membres de la commission doivent varier selon l'objet de la commission ? À mon avis, ils doivent varier selon l'objet de la commission pour qu'à chaque fois nous ayons les élus les plus impliqués et les plus compétents. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, avant de passer la parole à mon ami Jean-Claude FEUGAS, j'ai omis quelque chose dans mon intervention, c'est de parler du personnel. Je pense que, dans l'immédiat, déjà, il faut que l'on se soucie de ce passage d'un délégataire à l'autre et qu'il ne soit pas l'occasion de mise en difficulté du personnel. Au contraire, il faut qu'il se retrouve dans des conditions tout à fait positives comme nous avons réussi à le faire, par exemple, du temps du passage de VÉOLIA à KÉOLIS pour les transports. Je pense que cette question-là a peut-être été sous-estimée aussi dans le cadre de la préparation de cette DSP.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ce point n'a pas été sous-estimé. Je vous rappelle qu'il y a des lois et des textes. L'article L122-12 du Code du travail ainsi que la Convention collective nationale des entreprises de service d'eau et d'assainissement font obligation au nouveau délégataire de reprendre la totalité du personnel du délégataire sortant. Et comme nous l'avons fait, vous avez eu raison d'évoquer cela, lors du changement de délégataire pour les transports, nous serons particulièrement attentifs pour que les droits acquis des personnels soient respectés.

Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Oui Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe voulait faire la liaison entre les 87 et 89 qui concernent l'assainissement, et notamment le schéma d'assainissement qui mérite quelques mots d'intervention.

Tout d'abord, je voudrais remarquer la qualité tant de la présentation détaillée des éléments de ce dossier que de son contenu avec des analyses, orientations, thématiques, perspectives, et actions nécessaires pour une politique de l'eau à la hauteur des enjeux environnementaux et du développement de l'agglomération métropolitaine.

Volontairement, notre groupe ne reprend pas tous les chapitres fort bien détaillés, mais relève quelques remarques et questions importantes dans le choix politique auquel notre assemblée va se trouver confrontée en prenant le cas des eaux pluviales ou usées en lien avec les stations d'épuration. Je cite, page 12 : « Le rythme d'investissement actuel de Bordeaux Métropole est de 5 millions d'euros par an. Il faudra 20 ans pour mener à bien une réalisation des travaux dans les zones les plus critiques », fin de citation. Pourquoi faire un tel choix d'étalement ? Est-ce un choix technique sur notre capacité à faire ou est-ce dicté par des contraintes financières ? Est-on en capacité de mesurer les investissements à venir sur nos stations d'épuration à l'horizon 2030 ou laissons-nous ces études et travaux pour le prochain schéma ? Enfin, le volet patrimonial montre, lui aussi, le besoin urgent d'investissements lourds.

Monsieur le Président, notre assemblée doit faire face à des prises de décisions qui deviennent urgentes à la lecture de ce schéma directeur dans les différents domaines et secteur de l'eau. Notre dernier Conseil, avec l'analyse faite lors de la préparation du Budget, a validé la bonne tenue des finances métropolitaines et un endettement raisonnable. Cela devrait permettre de faire un effort conséquent pour des investissements dont la nécessité est avérée dans ce domaine de l'eau et donc autoriser une prise d'emprunt réfléchie pour franchir un nouveau palier dans la défense contre les inondations, les améliorations sensibles des réseaux et du patrimoine, ainsi que le respect de l'environnement. Ces remarques étant faites, nous voterons pour cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur SUBRENAT.

**M. Kévin SUBRENAT** : Oui, Monsieur le Président, merci. Je voterai, bien sûr, pour cette délibération. Grâce notamment au travail qui a été réalisé par les élus et les services en amont sur la rédaction du cahier des charges, notre administration va passer un cap dans la gestion du risque d'inondation et notamment tout le volet GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Il est inclus dans cette DSP un entretien de certaines jalles qui fait aujourd'hui un peu défaut. L'équipement notamment d'inclinomètres en rivière qui permettront une intervention plus rapide des agents et aussi et surtout, un outil numérique qui nous permettra d'anticiper des crues potentielles, et cela peut être vital pour certains. Donc, je vous remercie Monsieur le Président de présenter cette délibération. Quant aux agents, ce type de passation a déjà eu lieu sur d'autres métropoles, et en règle générale, cela se passe plutôt bien.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. Qui vote contre cette délibération ? Monsieur JAY, vous avez une question ?

**M. François JAY** : Oui, je voudrais poser une question. Est-ce qu'il y a un risque juridique parce qu'il y aurait un problème de conflit d'intérêt concernant le conseil qui a aidé le choix ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Écoutez, lisez moins les déclarations de Trans'Cub et davantage le rapport de l'Inspecteur général de la Métropole qui a été très clair là-dessus et qui estime qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je souhaite un décompte des voix. Nous avons des procurations. Je voudrais m'assurer qu'il y a une majorité absolue du Conseil qui vote pour. Est-ce que l'on a vérifié ? Cela fait combien de voix ? 61. OK. Donc la majorité absolue du Conseil s'est prononcée. Je vous en remercie.

#### **Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ANZIANI, Madame BOST, Monsieur EGRON, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame TERRAZA, Monsieur TOUZEAU, Madame DE FRANÇOIS, Madame FERREIRA, Monsieur HERITIE, Madame KISS, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur TURON, Monsieur VERNEJOUL, Madame ZAMBON, Madame AJON, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUDINEAU, Monsieur BOURROUILH-PAREGE, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Madame FAORO, Monsieur FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur GUICHOUX, Monsieur HURMIC, Madame JARDINE, Monsieur JAY, Monsieur JOANDET, Madame LACUEY, Monsieur LE ROUX, Monsieur PADIE, Madame RECALDE, Madame TOURNEPICHE, Monsieur TURNERIE, Monsieur TRIJOLET;**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur ÉGRON, nous sommes, je crois, à la 93, c'est cela ?

**M. Jean-François ÉGRON** : Michel DUCHÈNE. Bordeaux – Place Gambetta – Requalification générale – Confirmation de décision de faire – Décision – Autorisation

#### **M. DUCHENE**

**(n°93) Bordeaux - Place Gambetta - Requalification générale - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation**

**M. Michel DUCHÈNE** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Ce sont les Verts qui s'intéressent aux marronniers comme moi-même d'ailleurs. Je fais tout mon possible pour que l'on n'abatte pas les arbres. Je voudrais rappeler simplement que ce projet de la Place Gambetta a été élaboré pendant de longs mois, pour ne pas dire des années, n'est-ce pas Madame Laurence DESSERTINE, avec le collectif de riverains, présidé par le Professeur DIARD d'ailleurs, qui a dit ce qu'il souhaitait sur cette magnifique place de Bordeaux, dont la qualité architecturale est connue de tout le monde ici et qui doit garder aussi son aspect naturel avec un espace vert de grande qualité au cœur de la place.

Cela dit, Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, au-delà de l'aspect des arbres, je voudrais également souligner un aspect qui ne devrait pas passer normalement inaperçu, c'est l'augmentation considérable du coût du projet puisqu'initialement, la délibération l'indique clairement, le coût était de 7,6 millions d'euros TTC. C'était l'enveloppe initiale, et là, tout d'un coup, aujourd'hui, on découvre que l'on est passé à une enveloppe de 9,7 millions d'euros. Cela pose quand même un vrai problème. Cela fait plus de 27 % d'augmentation. Tout à l'heure, vous vous êtes offusqué, Monsieur le Président, à juste titre, sur le fait qu'en ce qui concerne le Pont Simone Veil, on était à une augmentation de +25 % qui ne paraissait pas tellement justifiée. Là, quand vous regardez la délibération de la Place Gambetta pour justifier cette augmentation, excusez-moi, mais ce ne sont que des choses qui étaient parfaitement prévisibles. On nous dit : « Compte tenu d'ajustements, réévaluation des structures des chaussées, fontaines, travaux de comblement des souterrains, fouilles préventives... » comme si les fouilles préventives n'étaient pas prévues par l'aménageur. Tout cela pour faire passer une enveloppe initiale de 7,6 millions à 9,7 millions d'euros avec simplement deux lignes d'explication que je viens de rappeler. C'est quand même une augmentation substantielle du budget qui mériterait de plus amples explications, compte tenu de ce montant. C'est la première observation que je voulais faire.

La deuxième, vous avez anticipé, mais nous ne faisons pas une obsession – quoique - sur ce problème des marronniers. Monsieur le Maire, je voudrais vous rappeler les engagements que vous-même, vous aviez pris en Conseil municipal de Bordeaux concernant ces marronniers. Je vous cite, vous disiez : « Je vous assure qu'il faudra beaucoup de persuasion pour me convaincre d'abattre des marronniers sains. Les marronniers malades au vu d'une étude phytosanitaire précise, on sera bien obligé de les abattre, mais pour ceux qui sont sains, il va falloir que vous trouviez un autre cheminement pour les conserver parce que l'on n'aime pas abattre les arbres à Bordeaux. » C'est ce que vous indiquiez très clairement lors du Conseil municipal du 26 septembre 2016 à Monsieur Maarten VAN DE VOORDE lorsqu'il est venu nous présenter ce projet. Lui-même avait conclu son intervention en indiquant : « Je veux refaire avec votre service cet exercice pour revoir, et peut-être on peut en récupérer quelques-uns en plus ou en tout cas le plus possible. » Et vous concluez le débat, Monsieur le Maire, je vous cite toujours en disant : « On va regarder cela au cas par cas, marronnier par marronnier. » Est-ce que cela a été fait marronnier par marronnier ? On se rend compte qu'aujourd'hui, les 27 marronniers d'alignement sont tous abattus. C'est pour cela, Michel DUCHÈNE le rappelait, à juste titre, que l'on vous a écrit, Monsieur le Président, le 13 juin 2018 en disant : « On peut en sauver quelques-uns ». Il y en a quelques-uns, bien qu'ils soient tous sains, je tiens à le dire, ces marronniers qui vont être abattus sont des marronniers sains. Nous ne voulons pas être

jusqu'au-boutistes, Monsieur le Président. Nous sommes prêts à trouver avec vous une position de compromis, mais qu'au moins certains marronniers puissent être sauvés. Par exemple, ce que l'on vous a demandé dans ce courrier qui n'a pas eu de réponse de votre part, c'est de conserver la rangée des 6 marronniers côté Nord afin de maintenir un îlot de fraîcheur le long des futurs arrêts de bus. Je pense que les arrêts de bus seraient beaucoup plus fréquentables, agréables si vous conserviez au moins, au minimum, ces 6 marronniers de la face Nord de la place.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà, il est 12 heures 40, les marronniers, on a compris.

**M. Pierre HURMIC** : Mais je ne sais pas si on a compris. Je vous ai écrit pour officialiser cette demande...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vais vous répondre.

**M. Pierre HURMIC** : ...Monsieur le Président, nous aimerions bien avoir une réponse de votre part, et nous sommes prêts à aller sur place voir avec vous quels sont les marronniers que l'on pourrait sauver ensemble.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vais vous faire une suggestion. Quand j'étais élu du 18<sup>e</sup> arrondissement, j'ai voulu abattre des arbres sur la Place du Tertre parce que l'on m'expliquait qu'il fallait renouveler la population des arbres. Monsieur Jacques FABBR qui habitait le quartier à l'époque s'est enchaîné sur les arbres de la Place du Tertre pour empêcher leur abattage. Donc, il vous reste cette solution pour sauver les marronniers de la Place Gambetta.

**Pierre HURMIC** : C'est ridicule.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur DUCHÈNE.

**M. Michel DUCHÈNE** : Merci Monsieur le Président. Pour répondre à notre collègue Pierre HURMIC, réponse qui a déjà été donnée au dernier Conseil municipal, concernant plus particulièrement les coûts, tout est dit dans la délibération. Ce sont des ajustements de prix. Ce que je pourrais rajouter, c'est la réalité des appels d'offres. Il y a quelques années, lorsque l'on ouvrait les enveloppes, on avait de bonnes surprises. Là, depuis quelques mois, on a plutôt de mauvaises surprises. Les coûts ont très, très nettement augmenté, ce n'est pas spécifique à Bordeaux, c'est une forme de reprise économique dans le BTP (Bâtiments, travaux publics) qui fait que les coûts sont un peu différents par rapport à ce que les services ont estimé. Donc, là, on est dans la réalité des prix aujourd'hui concernant les aménagements publics.

Pour ne pas perdre trop de temps sur les plantations, car vous le savez très bien puisque vous faisiez partie du jury et que vous avez suivi toute cette procédure, vous n'étiez pas opposé à cette requalification de la Place Gambetta qui, il faut le rappeler, va être une belle réalisation. Enfin, la Place Gambetta est rénovée en concertation avec les habitants.

C'est un bel espace vert qui va se développer. La totalité des arbres majeurs que sont les magnolias, l'oranger et autres sont maintenus, et il y a un certain nombre d'arbres qui est coupé, mais les nouvelles plantations seront plus nombreuses. Donc, il y aura au bout du compte plus d'arbres sur la Place Gambetta qu'il n'en existait. Et par contre, ce qui est très intéressant, c'est qu'un grand espace piéton va être défini du côté du Cours de l'Intendance et de la rue Porte Dijaux. Donc, on peut considérer que cet aménagement est un aménagement que vous défendez. Je crois même que vous l'aviez défendu à l'époque. Je pense que l'on peut être plutôt content et au bout du compte, la végétation sera plus importante une fois les travaux réalisés.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est un beau projet. J'avais demandé que l'on conserve le maximum de marronniers. C'est ce que l'on a fait puisque 12 sur la Rive Sud et la Rive Est seront conservés. Au total, dans les temps antérieurs, il y avait 44 arbres. Dans l'état futur, il y en aura 70. Je pense que cette place mérite, du fait de son emplacement stratégique au cœur de la ville, de la beauté de son patrimoine architectural, de sa liaison avec le Cours de l'Intendance et l'ensemble du plateau piéton, un beau traitement, et ce sera une très belle réalisation.

Je la mets donc aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Majorité**

**Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**M. Jean-François ÉGRON** : **Michel DUCHÈNE** : « Programme 50 000 logements – Mérignac – Opération d'aménagement Soleil. Il s'agit des modalités financières prévisionnelles de l'opération d'aménagement et du programme global des équipements publics et constructions. C'est le traité de concession et la délégation du droit de préemption. Décision – Autorisation.

#### **M. DUCHENE**

**(n°96) Programme 50 000 logements - MERIGNAC - Opération d'aménagement Soleil - Modalités financières prévisionnelles de l'opération d'aménagement - Programme global des équipements publics et constructions - Traité de concession - Délégation du droit de préemption - Décision - Autorisation**

**M. Michel DUCHÈNE** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : **Monsieur ANZIANI** s'exprimera aussi. **Madame BEAULIEU**.

**Mme Léna BEAULIEU** : **Monsieur le Président**, chers collègues, nous voyons ici l'arrivée d'un projet innovant basé sur la mixité logement commerce et service doublée d'une stratégie paysagère volontariste. Ce quartier de Chemin long est déjà un quartier en pleine mutation. Nous y voyons construire de nombreux logements depuis déjà quelques années. Dans cette délibération, il est bien indiqué que sont appréhendés les services

correspondant aux besoins des ménages. Pourtant, nous nous permettrons aujourd'hui de vous faire part de notre inquiétude quant à ces services. En effet, l'école du quartier arrive déjà à saturation, et il n'y a pas de crèches, ni publiques, ni privées. À propos des crèches, aucune n'est prévue dans ce projet. Nous avons posé la question en commission à La Fab, et la réponse fut claire : « S'il doit y avoir une crèche, elle sera privée. »

Quant au sport, là encore, rien de plus que les salles de sport privées. Aucun lieu de pratique extérieure à la disposition des jeunes et des moins jeunes. Comme nous espérons que le nombre de logements sociaux soit respecté dans ce projet, nous portons aussi le souhait d'une réponse aux services publics de proximité bien plus que de le laisser à la seule initiative du privé.

Ce rapport met aussi en corrélation à ce beau projet la livraison en 2021 de l'extension de la ligne A du tram pour une connexion aux zones d'emplois. Je profite donc de ce dossier pour exprimer une nouvelle fois mes craintes quant à la desserte du quartier de Chemin long, et plus largement celle de la zone aéroportuaire. En effet, cette extension en voie simple avec seulement 4 ou 5 arrêts entre les 4 Chemins et l'aéroport me semble au vu du projet ambitieux d'aujourd'hui déjà obsolète. Je m'explique. Nous savons que là où passe le tram, le bus ne passe plus. Aujourd'hui, c'est la Liane 1 qui dessert ces secteurs. Victime de son succès, ce bus est actuellement en saturation. Mais cette Liane a aussi 11 arrêts sur la même partie du trajet. Elle dessert bien mieux la zone d'emploi que ne le fera le tram demain. Alors, certes, des aménagements de voirie seront réalisés pour faciliter la pratique du vélo notamment, mais les passagers du tram ne peuvent pas voyager avec leur vélo aux heures de pointe ; vélo qui pourrait leur permettre de faire le trajet restant. Au vu de l'explosion démographique induite par le projet Mérignac Soleil, je crains que nous ayons manqué d'ambition en voyant trop petit et beaucoup moins efficace que le bus d'aujourd'hui, certes par un juste souci d'économies, mais qui risque de coûter à terme bien plus cher. Nous restons toutefois confiants. L'objectif de ce projet étant pour 2032, cela nous laisse le temps de maintes améliorations. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? **Monsieur ANZIANI**.

**M. Alain ANZIANI** : Oui merci **Monsieur le Président**, mes chers collègues. D'abord, je voudrais commencer par remercier Bordeaux Métropole et La Fab et en particulier évidemment **Michel DUCHÈNE** pour le travail considérable qui a été accompli, depuis plusieurs mois, afin de mettre au point ce projet qui est très beau non pas pour Mérignac, bien sûr pour Mérignac également, mais pour l'ensemble de la Métropole et qui s'inscrit en particulier dans les opérations de 50 000 logements. C'est un projet qui pourra, je l'espère, être exemplaire. Nous avons créé quasiment un nouveau quartier en allant vers l'aéroport sur du foncier qui est aujourd'hui occupé par de grandes surfaces commerciales. Elles acceptent de muter pour aller dans d'autres endroits afin de réduire leurs assises foncières et donc ainsi libérer de l'espace qui est aujourd'hui complètement colonisé par le bitume et l'asphalte. Demain, nous aurons, au contraire, un volet paysager tout à fait considérable avec beaucoup de soins et avec la plantation d'à peu près 10 000 arbres sur l'ensemble de la zone. Donc, je pense que nous pourrions citer en référence ce nouveau quartier.

Sur les équipements, j'entends bien évidemment les observations qui ont été faites par **Madame Léna BEAULIEU** et par d'autres dans d'autres lieux. Je voudrais essayer de la rassurer. D'abord sur les équipements scolaires, il est prévu de créer un nouveau groupe scolaire de 17 classes, et parallèlement, il y aura d'autres déploiements de classes. Donc,

au total, on devrait arriver à 23 classes supplémentaires dont un nouveau groupe scolaire. Nous sommes en train de négocier aujourd'hui avec une grande surface pour que le foncier puisse être libéré et ce dans des conditions financières importantes. Sur cet aspect conditions financières, il est quand même difficile de dire que ce projet n'a pas d'ambitions. Il a un poids financier qui est lourd, et je crois qu'il ne faut pas aujourd'hui l'alourdir davantage. Donc, on va avoir ces équipements. On aura d'autres équipements sportifs également qui sont en gestation et que nous pourrons arriver à aménager d'ici à la mise en œuvre de ce projet.

Sur les accès, c'est une vraie difficulté. On travaille également avec La Fab et avec la Métropole pour trouver des solutions afin de désenclaver toute cette entrée-là de Chemin long et voir si, au lieu de rentrer aujourd'hui par Vigneau et par la Somme, nous ne pourrions pas rentrer par d'autres côtés. Il y a un projet qui nous permettra certainement d'avoir des solutions. Je rappelle également que le tramway sera à 500 m -500 m, c'est déjà beaucoup, mais c'est encore accessible- des premiers logements Chemin long. Donc, on aura des possibilités. Mais vous pouvez compter sur nous pour à la fois penser à la circulation, penser au stationnement et penser aussi à une urbanisation qui soit rationnelle et qui soit aussi modérée, c'est-à-dire qui nous permette de mettre de la nature en ville. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Dans ces conditions, y a-t-il des oppositions à ce projet ? Des abstentions ? Il est adopté.

### Unanimité

**M. Jean-François ÉGRON** : **Brigitte TERRAZA** : « Subvention de fonctionnement – Association VéloCité 2018 – Décision – Autorisation »

**Mme TERRAZA**

**(n°97) Subvention de fonctionnement - Association Vélo-Cité 2018 - Décision - Autorisation**

**Mme Brigitte TERRAZA** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : **Monsieur JAY**.

**M. François JAY** : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, je ne voterai pas cette subvention. Il s'agit, bien sûr, de limiter la dépense publique. Laissons les 800 adhérents contribuer aux dépenses de cette association de cyclistes. Elle serait à mes yeux beaucoup plus sympathique si elle se limitait à défendre les cyclistes et à promouvoir la pratique du vélo. Mais elle agit aussi et essentiellement contre la voiture individuelle. Il s'agit d'une idéologie contre la bagnole. La voiture est devenue accessible à une majorité de nos concitoyens pour qui elle constitue un moyen de déplacement indispensable pour les familles, pour les personnes âgées, pour les personnes à mobilité réduite, un outil de travail, mais aussi un loisir, une liberté et même un hobby pour certains. Je ne souhaite pas que notre collectivité participe à une lutte contre l'automobile, au contraire. Les automobilistes paient eux-mêmes leur véhicule, s'occupent eux-mêmes de le conduire et

de l'entretenir. C'est autant d'économies pour la collectivité. Pourquoi les partisans du vélo ne paieraient-ils pas eux-mêmes pour leur passion en finançant eux-mêmes cette association ? Il me paraît plus utile de décongestionner Bordeaux s'il s'agit de dépenser de l'argent. C'est même une urgence, pour finalement pas très cher, en rétablissant certains axes à la circulation, en diminuant le nombre de feux tricolores, en les éteignant la nuit pour que les voitures ne polluent pas pendant la nuit, en supprimant les aménagements qui ont pour seule utilité de ralentir ou de bloquer la circulation. Bref, en changeant l'état d'esprit qui règne aujourd'hui. Un peu de réalisme ne nuit pas, comme l'expliquait un responsable de l'industrie qui s'insurgeait contre les pertes occasionnées par les embouteillages dans la Métropole.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Merci.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur JAY**

**M. Jean-François ÉGRON** : **Brigitte TERRAZA** : « Bonus mobilités : mise en place d'une expérimentation sur l'année scolaire 2018/2019 – Décision – Autorisation. »

**Mme TERRAZA**

**(n°99) Bonus mobilités : mise en place d'une expérimentation sur l'année scolaire 2018/2019 - Décision - Autorisation**

**Mme Brigitte TERRAZA** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : **Monsieur JAY**.

**M. François JAY** : C'est encore moi **Monsieur le Président**. **Monsieur le Président**, chers collègues, il s'agit d'un bonus, donc de bons points. Une carotte à 50 000 euros pour récompenser les conducteurs méritants, ceux qui s'adapteront le mieux aux contraintes souvent artificielles et inutiles. C'est un peu infantilisant, à la limite méprisant. Il me semble que s'il s'agit de fluidifier en modifiant les comportements, que ce soit en conseillant des parcours bis ou en signalant les bouchons, les applications sur Smartphone le font très bien et gratuitement. Je crains que le bonus mobilités ne souligne aux yeux des automobilistes ou disons dans l'opinion, l'échec du Plan mobilité. Pour la collectivité Bordeaux Métropole, il serait plus utile de supprimer les si nombreux aménagements que nous avons payés et qui gênent la circulation.

Je vous propose une autre opération, faire un concours pour que les automobilistes, les cyclistes, les piétons signalent les aberrations des aménagements urbains, le succès sera assuré sans dépenser un centime. Je vote contre, bien sûr.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Vote contre de **Monsieur JAY**. Pas d'autres votes contre ? Pas d'abstentions ? Merci.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur JAY**

**M. Jean-François EGRON** : Monsieur le Président, je propose qu'en l'absence de Monsieur TOUZEAU qui va nous rejoindre, Madame Anne WALRYCK puisse avoir la parole pour la « Convention d'autorisation d'occupation temporaire SHAMENGO – Décision – Autorisation ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame WALRYCK.

**Mme WALRYCK**

(n°112) **Convention d'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) Shamengo -  
Décision - Autorisation**

**Mme Anne WALRYCK** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Madame. Qui souhaite s'exprimer là-dessus ?  
Madame AJON, Monsieur HURMIC.

**Mme Emmanuelle AJON** : Monsieur le Président, chers collègues, je vais tout d'abord rappeler qu'aujourd'hui les Allées de Serr sont un espace public ouvert et que, dans ce quartier qui connaît une forte densification urbaine, cet espace est une respiration que les habitants de ce quartier s'approprient de plus en plus depuis la disparition du parking provisoire qu'il abritait. Ils ont d'ailleurs à plusieurs reprises demandé que cet espace soit aménagé pour répondre à des activités de proximité, marchés, fêtes, animations, aménagements urbains permettant de s'y reposer, lieux d'ombre, tables et bancs, etc., permettant ainsi son utilisation quotidienne. Cette position avait d'ailleurs été validée par la commission permanente du Conseil de quartier, et l'aménagement de ce site par les habitants ou tout au moins avec les habitants avait été annoncé comme un projet en Conseil de quartier, il y a 2 ans. Vous comprendrez donc que l'annonce de l'installation de cette villa en bout des Allées de Serr, sans aucune concertation préalable dans le quartier, génère étonnements et questionnements, l'annonce étant arrivée il y a plus d'un an par la presse. Étonnamment car cette villa vient boucher aussi la perspective de la Brazza ligne sur la Rive gauche, qui, pourtant, faisait partie des atouts du projet d'aménagement urbain qui nous avait été présenté avec la création de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) Niel. Car malgré les demandes répétées de concertation avec la ville et le porteur de projet par les habitants du quartier qui sont aujourd'hui un peu plus de 600 à s'être mobilisés, donc ils ne sont pas si peu nombreux, rien n'a eu lieu.

Les réunions se sont tenues en effet sur invitation très serrée par Facebook, animées par le porteur de projet. Les écoles ont été invitées. Les écoles primaires de la Rive gauche, mais celles de la Rive droite et de Bordeaux Bastide n'y ont pas été associées. Les écoles supérieures de Bordeaux Bastide ont, en effet, été associées, mais ce sont des écoles supérieures qui n'hébergent pas les gens habitant dans le quartier. Aucune réunion de concertation avec la collectivité publique, et cela, ce n'est pas le chant du pipeau, mais celui de la réalité, même si cela ne ressemble pas aux paroles que l'on vous a peut-être vendues, Monsieur le Président. Ce projet, basé sur le développement durable, l'éco-construction et la slow attitude, a-t-il besoin d'une urgence d'implantation ? Est-ce que cette implantation qui pose plein de questions doit être absolument imposée ? Ce fonctionnement de rapidité et d'imposition au public génère un énorme flou autour de ce

projet générant de la méfiance vu l'écart entre les principes affichés et la réalité d'application. Les Bastidiens, les riverains, ont donc ressenti l'impression d'être dépossédés de l'espace public et de l'élaboration d'un projet de proximité. Cela apparaît comme contraire à nos méthodes d'application aujourd'hui de la participation citoyenne qui est associée à l'élaboration des projets urbains qu'ils soient petits ou grands. Pourquoi sur ce projet, la concertation citoyenne ne peut apparaître ? Ce projet génère de nombreuses questions. Pourquoi est-il si urgent de construire de manière provisoire ce projet ? Pourquoi ce projet qui fait l'objet d'un accord d'exclusivité avec Euratlantique se monte en dehors du périmètre d'Euratlantique qui, pourtant, couvre de nombreux mètres carrés pouvant l'accueillir même de manière provisoire en attendant qu'il puisse être installé sur l'emprise actuelle de la Caserne des pompiers de la Bastide ? Pourquoi ce type de projet ne peut être porté par la Maison éco-citoyenne en attendant le projet définitif ? Comment doit-on lire qu'un centre portant des valeurs de l'éco-construction, de la solidarité et du respect de l'homme et de son environnement veuille s'imposer ? Pourquoi le projet qui est vendu comme associatif porte en fait une grande part d'activités commerciales très importantes : hôtellerie, restauration, vente de produits dérivés, et vente de formations aussi ? Il porte une grande valeur commerciale et nous n'en entendons pas parler. Peut-on se demander s'il n'y a pas concurrence un peu déloyale avec le tissu économique de ce quartier au prix du mètre carré qu'est faite la concession ? Quel est le lien avec la société EIFFAGE dans ce projet puisque ce groupe de BTP est un des financeurs principaux de cette association ? Je ne peux croire que ce groupe ait besoin d'une association telle que celle-ci pour connaître les méthodes d'éco-construction qui, par ailleurs, sont mises en avant depuis des années par l'éco-centre du Périgord à quelques kilomètres de Bordeaux. Pourquoi cette AOT (Autorisation d'occupation temporaire) a fait l'objet d'une si faible ou plus justement d'une si confidentielle publicité sur le BAOMOP (Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public) qu'il faut vraiment connaître ? Et pour ceux qui ont pu le lire, il n'était question que de produire un projet pour créer une villa SHAMENGO qui est aussi une marque déposée, et donc qui d'autre que la villa SHAMENGO pouvait répondre ?

Vous comprendrez que l'absence de concertation a généré une importante masse de questionnements sans réponses, que nous ne pouvons voter cette délibération et que nous vous proposons d'ailleurs de la retirer afin que nous puissions avoir les réponses à toutes ces questions. Et je regrette véritablement que les porteurs de ce projet soient mis dans ce corner. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC.**

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, en aspirant à promouvoir la transmission des savoirs, les nouveaux modèles économiques axés sur l'éco-construction, l'autonomie énergétique ou le recyclage des déchets, le projet villa SHAMENGO est effectivement séduisant. Notre propos ne portera pas sur le projet lui-même que nous ne pouvons qu'accueillir avec intérêt au regard des objectifs poursuivis que je viens de rappeler. Nous regrettons un peu que son articulation avec les acteurs et les outils existant déjà sur le territoire tels que la Maison éco-citoyenne ou Darwin demeure, encore à l'heure actuelle, tout à fait floue.

Notre propos portera sur l'objet réel de la délibération, à savoir la mise à disposition d'un espace public majeur, l'Allée Serr via une convention d'AOT pour 5 ans. Et à cet égard, j'indique qu'il est surprenant que ce dossier qui est quand même important n'ait pas fait l'objet d'un examen par les Conseillers métropolitains dans la commission directement concernée, à savoir la commission urbanisme. Nous sommes donc appelés aujourd'hui à

autoriser la mise à disposition de cet espace public qualifié dans la délibération, je cite, cela mérite d'être souligné, « Espace public central peu utilisé à ce jour dont le réel potentiel reste à exploiter à travers des projets d'animation porteurs, impliquant les habitants du quartier ». Vous avez raison, les projets d'animation porteurs impliquant les habitants du quartier restent encore à explorer. Comment cette mise à disposition a-t-elle pu s'opérer sans concertation avec les riverains ? Nul doute que s'ils avaient été invités en amont à réfléchir au devenir de cet espace, ils auraient imaginé des propositions d'animation. Pourquoi vous êtes-vous dispensé de cet exercice de concertation ? Vous qui précisez en même temps, Monsieur le Maire, avoir institué, je vous cite « la participation citoyenne comme règle d'élaboration des grands et petits projets bordelais ». Considérez-vous sérieusement que la première réunion d'information publique des habitants du quartier organisée par l'association SHAMENGO *in extremis* le 20 juin, soit il y a 16 jours, peut-être confondue avec une concertation oubliée ? Et Madame WALRYCK, vous avez raison de dire que Catherine BERTHILLIER a fait un gros travail d'information auprès des écoles, nous sommes obligés d'en convenir et j'ai indiqué que nous approuvons le fond du projet. Mais ce que l'on vous reproche, vous, Bordeaux Métropole, c'est de ne pas avoir fait de concertation, vous le reconnaissez vous-mêmes un peu, autour du projet d'aménagement de cette place avec les habitants. Vous leur avez dit : « Voilà, il y a le projet SHAMENGO et on vous informe », mais vous n'avez à aucun moment sollicité les habitants pour savoir ce qu'ils souhaitaient pour aménager les Allées Serr, et cela est tout à fait regrettable. L'appel à toute autre manifestation d'intérêt concurrente pour l'occupation et l'utilisation privative à des fins commerciales du lieu, qui est obligatoire, a été effectué, vous le reconnaîtrez, avec une publicité discrète, et un délai de réponse extrêmement bref puisqu'il était d'à peine un mois.

Pour conclure, je dirai que nonobstant tout l'intérêt du projet SHAMENGO, nous nous abstenons sur cette délibération considérant que la participation citoyenne est un pilier fondateur du développement durable et qu'il est pour le moins paradoxal qu'un projet arguant de ces principes puisse s'en dispenser. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame WALRYCK.

**Mme Anne WALRYCK** : Oui, j'ai l'impression que vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit en présentation du projet.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ah bon vous êtes surprise ?

**Mme Anne WALRYCK** : Je vais donc essayer de répondre du mieux que je pourrai aux différentes observations qui ont été faites.

Non, Madame AJON, ce projet ne bouchera pas la vue puisque, précisément, j'ai demandé aux porteurs du projet de revoir à la baisse leurs ambitions initiales. Donc, nous avons un projet qui est totalement en rez-de-chaussée. D'ailleurs, je précise qu'il a été extrêmement bien accueilli par l'ABF (Architecte des bâtiments de France) qui a reçu les porteurs du projet, lequel ne cachera aucunement la vue sur les Allées de Serr, ni la vue tout court.

Vous revenez à l'absence de concertation citoyenne. Je pensais avoir dit dans mes propos introductifs, pour quelle raison nous n'avons pas pu officiellement, nous, collectivité, organiser une concertation : c'est pour des raisons juridiques liées à cette AOT.

Vous nous taxez de ne pas avoir fait de publicité. Si, nous avons fait une publicité tout à fait conforme à la réglementation en vigueur, à la fois sur un plan national, et sur le plan européen.

Vous nous taxez de ne pas avoir fait, nous, cette concertation pour les raisons que je viens d'indiquer. En revanche, j'ai même sous-estimé, je vous ai parlé de 200 acteurs rencontrés, en réalité, il y en a eu 300 en 2 ans par Madame BERTHILLIER et son équipe. C'était aussi bien des habitants, des familles, des entrepreneurs, des institutions, des associations et le secteur académique. Comme je le disais, il y a eu une co-construction sur ce projet avec beaucoup d'améliorations apportées lors des 3 réunions d'intelligence collective qui se sont tenues.

Concernant le Maire de quartier, je voudrais quand même dire que sur la Rive droite, d'une façon générale, Jérôme SIRI a fait, comme vous le savez, plus de 100 réunions de concertation sur son quartier en 2017. À ce jour, il en a fait plus de 50.

Concernant le projet SHAMENGO, on en avait parlé lors du Conseil de quartier présidé par Monsieur le Maire auquel j'ai assisté, de mémoire, le 9 décembre 2017 sur la Rive droite. Jérôme SIRI en a reparlé le 22 juin en annonçant précisément une réunion de présentation à venir sur la problématique des meilleurs usages à instaurer sur les Allées de Serr. Je tiens quand même à préciser, et ce ne sont pas les habitants de la Rive droite, je pense, qui vont le démentir, que les Allées de Serr, actuellement, quand vous y allez en hiver, vous êtes pris par le vent et le froid. Ce n'est pas une allée dont les arbres, aujourd'hui, qui sont en mauvais état et qui devront être changés, constituent un îlot de fraîcheur, malheureusement l'été. Donc, il y a beaucoup de choses à améliorer, et Jérôme SIRI a proposé qu'une concertation soit ouverte sur les meilleurs usages des Allées de Serr dans les semaines et les mois qui viennent.

Enfin, pourquoi on n'a pas fait ce projet à la Maison éco-citoyenne ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Cela n'a rien à voir, voyons !

**Mme Anne WALRYCK** : Voilà. Un, cela n'a rien à voir, et deux c'est complémentaire.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Et puis, comment voulez-vous installer toutes ces activités dans la Maison éco-citoyenne ? Cela n'a pas de sens.

**Mme Anne WALRYCK** : Bien sûr c'est complémentaire de ce qui se fait à la Maison éco-citoyenne...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Allez, on va s'arrêter là.

**Mme Anne WALRYCK** : J'en aurais beaucoup à dire encore.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, oui, moi aussi, mais il est tard. Je ne dirai rien d'ailleurs, simplement que je suis parfois navré par le tour du débat politique. C'est un magnifique projet qui correspond à tous les objectifs que nous poursuivons dans bien des domaines, dans le domaine bien sûr du développement durable, dans le domaine de la pédagogie, de l'évolution des comportements, dans le domaine aussi de la mise en valeur de la Rive droite. J'entends dire que cette Rive droite est négligée. Eh bien, voilà un public nouveau qui va pouvoir aller aussi dans les commerces avoisinants. Quand j'entends dire qu'il y a des activités commerciales et que cela ne justifie pas une AOT, pardon, cela me fait doucement rire. Et Darwin, il n'y a pas des activités commerciales ? La fabrique de bière, ce n'est pas une activité commerciale ? Et je pourrais allonger toute la liste. Le restaurant, ce n'est pas une activité commerciale ? L'épicerie, ce n'est pas une activité commerciale ? Il y a une espèce de hargne politique. Quant aux Allées de Serr, je vous donne rendez-vous, mes chers collègues, par une soirée de novembre sur les Allées de Serr, vous verrez à quel point le paysage est bienveillant, sympathique, etc. Cela fait des années que nous essayons de donner une vie à ces allées. On a essayé d'y faire un marché de nuit, on n'y est pas arrivé. Donc, je crois que c'est une opportunité fantastique pour les allées, pour les quartiers, pour la Rive droite que de porter ce projet. Je suis sûr qu'une fois encore, lorsqu'il aura vu le jour, tout le monde applaudira des deux mains.

Je le mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**Mme Virginie CALMELS** : Pardon, non-participation au vote pour moi en tant que Présidente de l'EPA (Etablissement public d'aménagement).

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. Il faudrait que vous récupériez cela dans la Caserne de la Benauges, un jour prochain. En plus, c'est provisoire. Et j'espère que ce sera du vrai provisoire, cette fois-ci, pas comme sur d'autres espaces proches. Je ne vais pas ouvrir un débat là-dessus.

#### **Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame AJON, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Monsieur FELTESSE, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Madame TOURNEPICHE**

**Ne prend pas part au vote : Madame CALMELS,**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il nous reste quelques délibérations encore. Monsieur le secrétaire de séance.

**M. Jean-François ÉGRON** : **Dominique ALCALA** : « Collecte et traitement des ordures ménagères – Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2017 et rapports des concessionnaires ». Il s'agit d'un avis et information, les deux.

**M. ALCALA**

(n°113) **Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2017 et rapports des concessionnaires - Avis et information**

**M. Dominique ALCALA** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Qui souhaite s'inscrire ? **Madame CASSOU-SCHOTTE**.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Oui, **Monsieur le Président**, l'an dernier, lors de la présentation du Rapport 2016, nous trouvions les chiffres décevants, mais que dire cette année ? Alors que l'objectif de la loi de transition énergétique est de réduire les déchets ménagers et assimilés de 10 % en 2020 par rapport à 2010, sur la Métropole, nous passons de moins de 3,3 % à moins de 1,32 %. Autant dire que 10 % en 2020, si nous ne changeons pas notre politique, c'est impossible à tenir. Le constat, nous le faisons et le répétons, c'est un manque d'ambition et de volonté dans notre politique déchets. Il y a bien le Plan Zéro déchet, zéro gaspillage, mais là encore, nous avons manqué d'ambition, et les chiffres le prouvent. C'est dommage parce que pour faire partie des 50 familles « zéro déchet » qui ont travaillé et qui ont expérimenté cette année à Mérignac, je peux vous dire que le résultat peut être effectivement très probant. Nous reprendrons, par exemple, le cas de Parme qui, avec une forte volonté et une participation citoyenne exemplaire, a pu réduire ses déchets de 54 % en 4 ans. Donc, si au regard des chiffres annoncés dans le rapport, nous voulons réellement atteindre l'objectif de -10 %, nous devons mettre en place immédiatement des actions d'envergure et pas des mesurette à l'échelle de la Métropole. Nous devons arrêter de tâtonner, de faire des expérimentations et devons mettre en place une communication beaucoup plus offensive. Nous devons passer à l'acte et être aussi volontaires qu'avec le Pont de pierre.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Autres interventions ? **Monsieur ALCALA**.

**M. Dominique ALCALA** : Oui, **Monsieur le Président**, effectivement, je reconnais que, et notamment en 2017, nous avons une augmentation de taux des OMR (ordures ménagères résiduelles) de 4,26 % par an par rapport à 2016. Cela est lié à une augmentation de la population, mais également, certainement, à une augmentation de la consommation. Ce que nous observons se constate également dans toutes les autres métropoles. Cependant, nous avons lancé quantité de plans. L'expérimentation de la tarification incitative va dans ce sens-là. Nous avons un Plan biodéchets. Il reste à faire. Nous avons un plan d'accompagnement pour les changements de comportement. La liste est longue. Ce plan également d'exemplarité. Je reconnais le travail réalisé par les habitants d'Arlac pour diminuer la quantité de leurs déchets. C'est une excellente initiative que je mets en faveur de **Gérard CHAUSSET** qui était en partie l'instigateur avec nous. Voilà **Monsieur le Président**.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Merci **Monsieur le Vice-Président**. Je vous félicite pour tous vos efforts et ceux des services. Soyons quand même réalistes. On n'est pas très bons. Il faut faire mieux. Moi, j'attendais beaucoup de la tarification incitative. On l'a fait dans des conditions qui ne sont pas exactement ce que j'aurais souhaité puisque la vraie

tarification incitative, cela consiste à faire cela au poids. On n'y est pas arrivé. Donc, il va falloir avancer un peu dans ce domaine parce que le zéro gaspillage, le zéro déchet, on n'y est pas.

### **Unanimité – Communication effectuée**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Vous n'oubliez pas Monsieur ÉGRON la 107 ? Je ne sais pas si Monsieur TOUZEAU nous rejoindra ou pas. Terminons, on verra la suite. On est à 118, c'est cela ?

**M. Jean-François ÉGRON** : Michel VERNEJOUL : « Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine – Année 2018 – Versement d'une subvention de fonctionnement – Convention – Décision – Autorisation ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur VERNEJOUL.

**M. VERNEJOUL**

(n°118) **Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine (MEBA) - Année 2018 - Versement d'une subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation**

**M. Michel VERNEJOUL** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, l'Europe est un continent dont les limites sont culturelles, ethniques, civilisationnelles, plutôt que physiques ou géographiques. L'Europe est beaucoup plus étendue que la Communauté européenne. Il faudrait ajouter la Grande-Bretagne qui est en train de partir, mais aussi la Suisse, la Russie, l'Arménie, l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie et les pays des Balkans. Si l'idée d'une Communauté européenne était belle, cette aventure s'est un peu fourvoyée, embourbée. Malgré l'action des nombreuses Maisons de l'Europe, l'image de la Communauté européenne s'est beaucoup dégradée surtout dans la jeunesse. C'est dommage. Je suis partisan de la promotion d'une Europe qui défend sa civilisation, ses valeurs démocratiques, l'excellence de ses sciences et de ses arts. La contribution de l'Europe au progrès de l'humanité a été décisive, et de nombreux Bordelais y ont eu leur part. L'ouvrage de notre Président sur Montesquieu le rappelle. C'est cette Europe qui défend ses frontières, la diversité de ses nations si riches et si originales, son capital culturel, économique, scientifique que je souhaiterais que la Maison de l'Europe défende, mais ce n'est pas le cas. Bruxelles ne défend plus l'Europe, mais est engluée dans une idéologie qui conduit, je crois, au contraire, à la destruction de l'Europe, à la fin de l'excellence et de la spécificité de l'Europe. C'est un nouvel avatar du marxisme qui prône la disparition des frontières, le multiculturalisme, l'équivalence de toutes les civilisations.

Nous constatons tous les jours les conséquences de cette idéologie. Pendant que TRUMP défend l'Amérique, nous constatons l'absence dramatique de défense commerciale de l'Europe et ses conséquences : le chômage de masse et la baisse des salaires. Nous voyons aussi la lamentable guerre que Bruxelles fait à la Pologne ou à la Hongrie qui

refusent l'islamisation. Je propose de ne pas aider cette propagande et de faire l'économie de la subvention en attendant que le projet de la Communauté européenne évolue.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. Monsieur JAY, je ne sais pas quel rôle j'ai encore à jouer au plan de la politique, sans doute pas grand-chose, mais je peux vous dire que vous me trouverez sur votre chemin pour contrer, avec la plus grande énergie, tout ce que vous venez de dire, et qui est une accumulation de non-sens et de contre-vérités. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous aidions la Maison de l'Europe efficacement.

*Applaudissements dans la salle*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur JAY**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Passons au MIN. Ce sera moins idéologique vraisemblablement.

**M. Jean-François ÉGRON** : Max COLÈS : « Régie du Marché d'intérêt national MIN de Bordeaux Brienne – Compte financier de l'exercice 2017 – Rapport de gestion et rapport d'activités ». Il s'agit d'une présentation.

**M. COLES**  
(n°120) **Régie du Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne - Compte financier de l'exercice 2017 - Rapport de gestion et rapport d'activités - Présentation**

**M. Max COLÈS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. Madame BERNARD, vous voulez parler là-dessus, non ? Le MIN, c'est vous, non ?

**Mme Maribel BERNARD** : Le MIN, c'est moi.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Vous m'en parlez souvent. Donc, voilà, parlez-en un peu.

**Mme Maribel BERNARD** : Et on est dans l'alimentaire, il est l'heure de déjeuner, donc, c'est parfait. Pour vous dire que le MIN se porte très bien, qu'il s'inscrit dans une période de développement dans le cadre d'Euratlantique, que nous avons un projet de développement qui arrive bientôt, qui a été voté par le Conseil d'administration. Il va développer les activités sur le MIN alimentaire pour en faire un pôle d'excellence alimentaire, pour aussi développer tout ce qui est formation autour de l'alimentaire. Voilà les principales avancées du MIN qui arrivent. La Fédération des marchés de gros de France a signé une convention avec les Jeunes agriculteurs qui est un Syndicat national

d'Agriculteurs de moins de 35 ans pour promouvoir l'agriculture, leur trouver des débouchés, les aider pour tout ce qui est marché d'appel d'offres pour les collectivités.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite intervenir là-dessus ? C'est Monsieur JAY aussi qui a demandé le dégroupement.

**M. François JAY** : C'est une question. Je m'inquiète des conséquences des restrictions de circulation sur la partie de route qui va entre la rocade jusqu'au MIN.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Écoutez, on va tout faire pour que les travaux avancent et que le ralentissement soit de courte durée.

**Mme Maribel BERNARD** : Pour vous répondre Monsieur JAY, les opérateurs qui sont sur le MIN ont été tenus au courant tout le temps des modifications de circulation. Cela se passe très bien, et je vous rappelle qu'ils se déplacent beaucoup la nuit concernant le MIN. Donc, pour le moment, ils ne sont pas trop impactés par ces modifications.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, cela se passe peut-être très bien pour ceux qui voyagent la nuit, mais pas tout à fait pour ceux qui voyagent le jour. Il y a des difficultés dans ce secteur, c'est évident, mais, voilà, c'est la rançon de la transformation de cette voie.

#### **Communication effectuée**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Nous avons encore Monsieur ÉGRON le 121.

**M. Jean-François ÉGRON** : Monsieur PUYOBRAU : « Bordeaux – Aménagement de la place de l'Europe – Demande de cofinancement – Décision – Autorisation ».

**M. PUYOBRAU**

(n°121) Bordeaux - Aménagement de la place de l'Europe - Demande de cofinancement - Décision - Autorisation

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur JAY, vous aviez demandé la parole.

**M. François JAY** : Oui, encore une fois sur l'Europe, excusez-moi, Monsieur le Président, chers collègues, en fait, c'est typiquement le type de fonctionnement de l'Europe que nous ne souhaitons pas. Nous sommes pour la subsidiarité, c'est-à-dire que chacun s'occupe de ses affaires, et que les décisions soient prises au plus près des administrés. Effectivement, il est possible d'obtenir des crédits européens, mais à notre sens, c'est malsain.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. Pas d'autres interventions ? Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Cela n'appelle pas de commentaires, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, non, cela entraîne au contraire la volonté de récupérer les crédits européens plus que jamais. Ils sont utiles. Ce qui prouve que l'Europe facilite aussi le développement de nos agglomérations et de nos villes.

Pas de votes discordants en dehors de celui de Monsieur JAY ?

**Majorité**  
**Contre : Monsieur JAY**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il nous restait le 107 là, mais Monsieur TOUZEAU n'est pas arrivé.

**M. Jean-François EGRON** : Oui. Monsieur le Président, Brigitte TERRAZA se propose de présenter cette délibération.

**Brigitte TERRAZA P/ M. TOUZEAU**  
(n°107) **Programmation 2018 des crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville - Subventions - Adoption**

**Brigitte TERRAZA** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Madame la Vice-Présidente. Je crois que le groupe communiste souhaitait intervenir. Madame BLEIN.

**Mme Odile BLEIN** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, cette année encore, la programmation des actions Politique de la ville est l'occasion de saluer le travail des centaines d'associations qui pallient sur le terrain les défaillances de l'État en termes de lutte contre les inégalités, et de reconnaître l'effort financier de la Métropole qui pallie l'absence de financement de l'État, ce qui, pour l'État, commence à faire beaucoup. D'autant plus que non content de se désengager des financements, le Gouvernement d'Édouard PHILIPPE a porté un sale coup au monde associatif et à des milliers de demandeurs d'emplois en supprimant les contrats aidés. Et il a réitéré dans les mauvais coups en tournant le dos aux acteurs de la politique et à l'ancien Ministre de la ville Jean-Louis BORLOO qui attendait un nouveau plan d'investissement et de prise en compte des urgences liées aux quartiers populaires de nos villes. Jean-Louis BORLOO qui ne nous compte pourtant pas parmi ses admirateurs a eu raison de fustiger ce soi-disant nouveau monde représenté par le Président de la République qui abandonne les solidarités pour mieux soigner le gratin. On y ajoute les déclarations de Jacques TOUBON sur l'accueil des

réfugiés. On se rend compte qu'il n'y a pas besoin d'être de Gauche pour détecter la nature réelle de ce Gouvernement.

Pour la Métropole, les actions financées sont essentielles dans bien des quartiers. Les besoins sont d'ailleurs bien plus importants puisque l'ensemble des demandes se montait à 850 000 euros quand on finance pour 500 000 euros. Bien sûr, il faut prendre en compte les doublons ou les demandes non finalisées, mais il faut aussi prendre en compte l'état du monde associatif qui souffre énormément de cette politique. Le soutien de la Métropole est donc indispensable. C'est pour cela que nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Madame. Je pense que tout le monde fera de même. Elle est donc approuvée à l'unanimité.

**Unanimité**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Une petite annonce, il faut de temps en temps se faire plaisir : nous avons obtenu la tenue de la RoboCup à Bordeaux en 2020. Après Montréal et Sydney, c'est une des plus grandes manifestations mondiales consacrées aux robots, notamment dans le domaine des jeux vidéo, si je ne me trompe, de football. C'est bien cela Monsieur TURBY ?

**M. Alain TURBY** : Très rapidement Monsieur le Président, oui, effectivement, en 2020, nous organiserons la Coupe du monde des robots à Bordeaux. Le LaBRI (Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique), à Bordeaux, est champion du monde dans la catégorie *soccer kid size*, mais c'est aussi l'occasion de montrer tout le savoir-faire français en matière de robotique professionnelle et domotique. Donc, on a beaucoup de choses là-dessus. D'ailleurs, une implication assez forte des villes de la Métropole est attendue notamment pour les ligues juniors. Que nos écoles et nos collèges participent à cette aventure. Et j'aimerais aussi saluer le travail qui a été mené par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information pour l'obtention de cette belle compétition.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà. Ce sera une belle rencontre. Nous avons bien travaillé ce matin. Je vous souhaite de bonnes vacances et je vous donne rendez-vous au 28 septembre pour la prochaine séance du Conseil. Merci à tous.

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 31*

Le Secrétaire de séance

M. Jean François EGRON